

COMITÉ DU DÉSARMEMENT

CD/PV.156
18 février 1982
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT CINQUANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 18 février 1982, à 10 h 30 et 15 h 30.

Président : II. Mohammad Jafar MAHALLATI (Iran)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. M. MIAZI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. W.E. von dem HAGEN M. N. KLINGLER M. W. RÖHR
<u>Argentine</u> :	M. J.C. CARSALES M. V. BEAUCE Mlle N. MASCIMBENE
<u>Australie</u> :	M. D.H. SADLEIR M. R.V. STEELE M. T.C. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINK Mlle R. de CLERCQ M. J.-H. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U NGWE WIN U THAN TUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. I. SOTIROV M. P. POPTCHEV M. K. PRALIOV
<u>Canada</u> :	M. D.S. McPHAIL M. G. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. TIAN JIN M. YU KENGJIA M. YANG HINGLIANG Mme WANG ZHIYUN
<u>Cuba</u> :	M. P. NUÑEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. EL SAYED A.R. EL REEDY M. I.A. HASSAN M. H.N. FAHMY Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. L.G. FIELDS M. L. BUSBY Mme C. BURKE Mme K. CRITTENBERGER M. J. GUNDERSEN M. J. HISKEL M. R. SCOTT M. J. LEONARD

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. J. de BEAUSSE M. H. CCUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. F. GAJDA M. C. GYORFFY
<u>Inde</u> :	M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. Ch. ANWAR SANI M. E. SOEPRAPTO M. HARYONATARAN M. B. SIMANJUNTAK
<u>Iran</u> :	M. H. J. MAHALLATI M. S. MOHAMMADI
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. B. CABRAS M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. H. TAKAHASHI M. K. TANAKA M. T. ARAI
<u>Kenya</u> :	M. C. G. LAINA M. D. D. DON NANJIRA M. J. MURIU KCOBI
<u>Maroc</u> :	M. S. M. RAHHALI M. H. HALFOUI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S. O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. G. O. IJEWERE M. U. O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. VAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. F. VALDIVIESO M. J. BENAVIDES M. A. THORBERRY
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. B. RUSSIN M. T. STROJWAS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS M. J. MOEPERT
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUMNERHLYES Mme J. LINK Mlle J.E.F. TRIGHT
<u>Sri Lanka</u> :	M. T. JAYAKODDY M. S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. C.M. HYLTIENIUS M. H. BERGLUND M. C. EKHOLM M. J. LUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. J. STRUCKA M. A. CIPLA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOPIEV M. L.A. MLOUTOV M. V.M. GANJA M. H.H. IPPOLITOV M. S.B. BATSANOV
<u>Venezuela</u> :	M. R.R. NAVARRO M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. M. MIHAJLOVIĆ
<u>Zaïre</u> :	M. BAGBENI ADELTO NZENGEYA Mme C. ESAKI EKANGA KABEYA
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) :

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux,

Je déclare ouverte la cent cinquante-sixième séance plénière du Comité du désarmement

Sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui figurent les représentants du Canada, de l'Egypte, du Pérou, de la Yougoslavie, de l'Ethiopie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le représentant du Canada, M. l'Ambassadeur McPhail.

M. McPHAIL (Canada) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi, pour commencer, de souhaiter la bienvenue aux nouveaux représentants qui se sont joints au Comité, et de vous féliciter, Monsieur le Président, puisque vous assumez la présidence durant ce premier mois de notre session. Je ne désire pas seulement vous assurer l'appui traditionnel de ma délégation, mais encore vous exprimer la sympathie que mérite tout président qui exerce ses fonctions pendant le premier mois de la session du Comité. Ayant moi-même fait cette expérience, je sais que cette sympathie est nécessaire, et nous vous l'offrons.

Permettez-moi aussi de rendre hommage à votre prédécesseur, qui a exercé la présidence pendant le mois final de la session de l'an dernier du Comité, car il s'agit là aussi d'une tâche difficile qui appelle non seulement des louanges, mais encore de la sympathie, et c'est un fait qu'il les a méritées et que nous l'avons tous respecté pour cela.

Je voudrais aussi rendre hommage à notre ancien collègue italien. Le fait que, dans cette salle, il ait fait preuve d'humanité, d'humour et d'amitié n'est pas la moindre des raisons pour lesquelles je le fais et je ne saurais penser au contexte d'aucune autre conférence internationale, étant donné la complexité des questions que nous traitons, dans lequel ces qualités seraient plus importantes. J'estime qu'il les possédait et qu'il les manifestait, et je pense aussi que nous ferions bien de nous souvenir de lui et de nous inspirer, dans les moments difficiles, de l'exemple qu'il nous a donné.

Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui parler des activités du Comité du désarmement en cette période qui doit déboucher sur ce vers quoi convergent nos efforts pendant cette première partie de nos travaux de cette année : la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Je voudrais dire sur quoi, selon nous, il serait le plus judicieux que le Comité du désarmement fasse porter ses efforts, compte tenu des circonstances actuelles tant au sein de notre Comité qu'à l'extérieur.

Pour un certain nombre de raisons, 1982 est une année extraordinaire. Mais, au vingtième siècle, chaque année semble extraordinaire en ce sens qu'elle présente à la fois des possibilités et des risques. Cette année, le temps dont nous disposons pour tirer parti des possibilités qui s'offrent est particulièrement court. Il faut dire aussi que notre organisme est encore très jeune, puisque quatre années seulement se sont écoulées depuis sa création, à la première session extraordinaire, et qu'il est peut-être trop tôt pour porter des jugements durables. Néanmoins, la deuxième session extraordinaire évaluera, au nom de la communauté mondiale, l'efficacité de cet organe et sa capacité de réaliser des progrès à propos des questions cruciales qui lui ont été confiées. Nous devons, à l'évidence, faire preuve de modération dans notre réflexion sur les résultats de cette évaluation.

(M. McPhail, Canada)

Inévitablement, nous devons tenir compte du climat international dans lequel nous devons conduire nos travaux. Tout aussi inévitablement, les progrès, ou l'absence de progrès, au Comité du désarmement, reflètent ce qui se passe dans le monde à l'extérieur de cette salle. Aucune manœuvre de procédure, si opportune soit-elle, ni aucune rédaction, si habile qu'elle soit, ne peut masquer la dure réalité, à savoir que le Comité du désarmement ne peut aller plus loin que les réalités de la vie internationale le lui permettent.

Les conditions actuelles sur le plan international nous montrent bien que la sécurité et la stabilité internationales ne peuvent être considérées comme allant de soi. A un objet de grande préoccupation pour la communauté internationale - je veux parler de l'Afghanistan - est maintenant venu s'en ajouter un autre - la Pologne. Bon nombre d'entre nous ont tiré les mêmes conclusions de l'un et l'autre cas, quelque différentes que les conditions locales puissent paraître. Il est vraiment incontestable que les événements de Pologne soulignent éloquemment et tragiquement l'interdépendance et les liens étroits qui existent au sein de la communauté mondiale. Il est certain que les événements survenus dans ce pays, que d'aucuns peuvent qualifier d'affaire purement intérieure, ont eu des incidences profondes et négatives sur les perspectives immédiates d'instauration d'un nouveau climat de confiance entre l'Est et l'Ouest. Nos débats, et nos chances de progresser, s'en trouvent affectés.

Les perspectives de stabilité et de sécurité en Europe, mais aussi dans d'autres parties du monde, ont des incidences qui vont bien au-delà de cette région. Le Premier Ministre Trudeau, tout comme d'autres personnalités, a récemment souligné le fait que les problèmes économiques et les différends internationaux avaient augmenté tant en nombre qu'en complexité. L'instabilité politique et économique n'est que trop évidente à travers tout l'éventail des relations internationales; en fait, les problèmes des relations entre l'Est et l'Ouest et entre le Nord et le Sud, les problèmes de l'énergie, de la prolifération nucléaire, de l'environnement et des réfugiés ainsi que les flambées sporadiques de violence et de guerre, tout cela représente un ensemble complexe de relations de cause à effet.

Toutefois, malgré le climat international actuel, n'est-il pas dans l'intérêt mutuel de tous de ne négliger aucun effort, d'explorer toutes les voies dans la poursuite des objectifs que le Comité du désarmement s'est fixés ? Les espoirs doivent nécessairement être limités par les réalités que la situation internationale nous impose. Nous ne croyons pas que le fait d'ignorer ces réalités puisse faciliter la solution des problèmes qu'elles suscitent. Faire appel à la "volonté politique" ne sera d'aucune utilité. Mais, mettons-nous au travail. Pour notre part, nous sommes en faveur de négociations véritables et non d'affrontements.

Dès lors, comment évaluer les chances de succès de la présente session du Comité du désarmement ? Devrions-nous nous sentir encouragés par les résultats de la dernière Assemblée générale ? De nombreuses résolutions y ont été adoptées, mais aucune résolution traitant de telle ou telle question de fond préoccupant notre Comité ne l'a été par consensus. Il ne s'agit pas là d'un progrès. De même, l'apparition de résolutions dont les buts servent les intérêts de ceux qui les présentent plutôt que ceux de l'ensemble de la communauté internationale ne peut être interprétée comme constituant un progrès. En outre, le fait que d'autres résolutions aient été adoptées par l'Assemblée dans la recherche de solutions organisationnelles à des problèmes de fond, ce qui revenait à confier cette tâche au Comité du désarmement, représente un avantage contestable, surtout à un moment où le Comité était déjà surchargé de travail.

(M. McPhail, Canada)

Ce sont là des faits. Et ce n'est qu'en les reconnaissant mieux et en étant prêt à les affronter que l'on pourra contribuer au succès, que nous souhaitons tous, de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Ne pourrions-nous pas construire à partir du consensus réalisé en 1978 plutôt que de le détruire par inadvertance - ou à dessein ? Ne devrions-nous pas nous inspirer des considérations qui ont conduit à ce consensus et nous efforcer de parvenir au plus large accord possible sur les moyens d'aller de l'avant ?

Au printemps dernier, j'avais fait observer qu'il serait bon, à notre avis, que le Comité évalue de façon objective la direction dans laquelle nous allons et pourquoi précisément cette direction-là, étant donné que nous nous acheminons vers la prochaine session extraordinaire consacrée au désarmement. S'il est vrai que le Comité du désarmement est le seul organe multilatéral de négociation et possède donc une autorité unique, il n'en demeure pas moins que son autorité - nous le répétons une fois de plus - dépend en dernier ressort des résultats qu'il produit. Cette année, nous aurons une session écourtée. Et pourtant, cette année, l'on attend plus encore de notre Comité, et, reconnaissons-le, l'espoir placé en lui est plus grand que par le passé. Tels sont donc le climat international et l'atmosphère intérieure qui affectent les tâches auxquelles le Comité doit faire face pendant la période allant jusqu'à la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement. Je voudrais maintenant traiter brièvement de ces tâches :

Ceux qui ont participé aux efforts du Groupe de travail des armes chimiques peuvent à juste titre être satisfaits. Un certain nombre des secteurs les plus complexes dans l'élaboration d'un futur traité sur les armes chimiques ont été identifiés et définis. Des problèmes complexes demeurent, certains de fond et d'autres techniques, en particulier dans le domaine de la vérification du respect des dispositions d'un éventuel traité, de même que d'autres de caractère plus politique, bien entendu.

Nous sommes très préoccupés par le fait qu'à la dernière session de l'Assemblée générale la résolution traditionnelle sur les armes chimiques présentée conjointement par le Canada, le Japon, la Pologne et la RSS de Biélorussie n'ait pas été adoptée par consensus. L'absence de consensus à propos de cette résolution pourrait signifier que la voie serait ouverte à un débat prolongé sur des questions de procédure au cas où d'aucuns au sein du Comité choisiraient de s'y engager. A notre avis, entreprendre un tel débat équivaudrait en fait à sacrifier le fond à la forme. Toutefois, nous sommes persuadés que ce débat peut être évité et, en réalité, nous espérons et pensons que le mandat du Groupe de travail des armes chimiques sera adopté au Comité par consensus.

Nombreux sont ceux qui pensent que le Programme global de désarmement sera une "pièce maîtresse" de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Il est peu de domaines où le processus de recherche d'un consensus qui consiste à trouver le plus petit dénominateur commun d'entente et à le valoriser au maximum, est plus important que lorsqu'il s'agit de nos efforts d'élaborer un Programme global acceptable pour tous. Ce processus exigera de la patience et de la souplesse, car un consensus n'est possible qu'au prix de compromis. Il reste de gros problèmes à résoudre et il n'est nullement certain que l'on parviendra à un consensus. Toutefois, nous jugeons encourageant de constater qu'un consensus semble se dégager au sujet de la tenue de conférences d'examen. Ce n'est là qu'un début, mais c'est un bon début.

Nous continuons de penser qu'un traité sur les armes radiologiques aurait l'avantage de prévenir l'apparition d'une catégorie d'armes et d'éliminer les perspectives de leur mise au point.

(M. McPhail, Canada)

Nous ne voulons pas exagérer l'importance d'un tel traité, mais nous pensons qu'il s'agirait d'une mesure positive. Cela dit, si c'était vraiment possible - et nous pensons que c'est possible - le fait de mener à bonne fin l'élaboration du texte d'un tel traité à temps pour la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement représenterait la première preuve concrète de la capacité du Comité du désarmement de produire un accord. C'est pour cette raison symbolique que nous considérons l'élaboration d'un texte comme plus important qu'il ne le serait dans d'autres circonstances. Il reste encore un certain nombre d'autres propositions dont on pourrait tenir compte dans le texte d'un traité sur les armes radiologiques; je pense en particulier à une proposition présentée par la Suède, tendant à garantir les installations nucléaires civiles contre des attaques. Ce forum de négociation a certainement toutes les capacités nécessaires pour trouver une technique permettant de s'occuper sérieusement de cette question, parallèlement aux travaux déjà entrepris au sujet du traité.

A notre avis, tous les aspects de la question des garanties de sécurité négatives ont maintenant été explorés, souvent de façon exhaustive. L'heure est donc venue d'atteindre le maximum d'accord sur cette question. Dans les circonstances présentes, pour des motifs bien connus du Comité, il est peu probable que soit acceptée une "formule commune". Nous appuyons donc la proposition qu'à titre de solution intérimaire, des moyens soient recherchés afin que le Conseil de sécurité, dans une résolution libellée de façon appropriée, fournisse un résumé des garanties de sécurité négatives offertes par chaque Etat doté d'armes nucléaires. Nous pensons qu'une telle initiative du Conseil de sécurité, à l'occasion de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, serait particulièrement appropriée.

Le débat sur les questions nucléaires - nous ne pouvons pas encore l'appeler une négociation - reprend au Comité. A la dernière session, nous avons été encouragés par certains aspects de ce débat, qui a contribué à faire mieux comprendre les problèmes complexes soulevés par l'existence des armes nucléaires, ce qui, selon nous, était indispensable pour que l'on puisse parler du désarmement nucléaire de façon constructive. Cependant, dans le cas des armes classiques, nous devons comprendre pourquoi elles existent avant de préconiser un désarmement qui répondra à des conditions spécifiques, comme il se doit. Nous espérons toutefois que ce débat se transformera en un dialogue, que nous désirons tous, engageant également les puissances nucléaires et non nucléaires à des fins pratiques et constructives, et non à des fins abstraites. Entre-temps, nous nous félicitons de la poursuite du processus entamé l'an dernier. Continuons de donner la priorité au fond plutôt qu'à la procédure ou à l'abstraction.

Dans ce contexte, nous continuons de penser que le Comité du désarmement ferait bien de donner l'importance voulue à la question de la création d'un groupe de travail sur une interdiction complète des essais; mais ne lui donnons pas une importance indue. Dans le contexte actuel, il s'agit là essentiellement d'une question de procédure, bien qu'elle revête pour beaucoup une grande importance symbolique. Notre intérêt fondamental serait de conclure en définitive un traité d'interdiction des essais, et non de constituer un groupe de travail en tant que tel. Nous serions bien avisés d'axer nos efforts sur les domaines dans lesquels un progrès est possible. J'aimerais maintenant présenter quelques considérations sur ceux dans lesquels nous pourrions appliquer nos efforts avec le plus de profit.

La conclusion d'un traité multilatéral vérifiable d'interdiction complète des essais, pour mettre définitivement un terme aux essais nucléaires dans tous les milieux, demeure un objectif fondamental pour le Canada. Cette conclusion représente l'une des quatre mesures intercorrélées de limitation des armements nucléaires incluse dans la

(M. McPhail, Canada)

"Stratégie d'asphyxie" proposée par le Premier Ministre du Canada lors de la première session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, en 1978. Le concept de cette stratégie a été de nouveau exposé à la Chambre des Communes du Canada, en juin dernier.

La question d'une interdiction des essais nucléaires est inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies depuis 1954. Depuis 1963, date de la signature du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, l'organe de négociation de Genève a été prié une année après l'autre par l'Assemblée générale des Nations Unies de parvenir à un accord sur un traité d'interdiction complète des essais. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS ont poursuivi des négociations de juillet 1977 à novembre 1980, époque à laquelle elles ont été suspendues. Le consensus nécessaire à la création d'un groupe de travail spécial chargé de la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais, telle qu'elle a été demandée par l'Assemblée générale des Nations Unies, n'a toujours pas pu être réalisé.

Depuis deux ans environ, notre principale préoccupation a été que le Comité du désarmement assume un rôle fondamental dans l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais, que notre organe de négociation effectue un travail utile et constructif, le plus rapidement possible, sans préjuger des résultats des négociations tripartites. Le Canada a demandé la reprise de ces négociations tripartites. Il y a un an, devant le Comité, le Canada a annoncé qu'il était disposé à contribuer à la définition du rôle fondamental du Comité. Nous avons publiquement déclaré que nous étions favorables à la création d'un groupe de travail spécial doté d'un mandat approprié. Le Canada a été l'un des parrains des résolutions des trente-cinquième et trente-sixième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies qui demandaient la création d'un groupe de travail bien que, comme nous l'avons déclaré dans notre intervention du 16 juillet de l'année dernière, "notre objectif [soit] la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais et non pas la création d'un groupe de travail. Si nous préconisons de créer ce groupe de travail, c'est que nous pensons qu'il pourrait nous aider à atteindre l'objectif en question. Autrement dit, ce groupe devrait être considéré comme un moyen d'atteindre le but visé et non pas comme ce but lui-même ... ne laissons pas les débats sur cette question s'enliser dans le symbolisme, alors que la véritable question en jeu est celle de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais".

La question de la création d'un groupe de travail sur une interdiction complète des essais est essentiellement une question de procédure, mais nous appuierions la création d'un groupe d'experts politiques sous l'égide du Comité du désarmement, pour examiner les questions dont il n'a pas été débattu au cours des négociations tripartites de 1977 à 1980. Ces questions pourraient comprendre les aspects financiers, juridiques et administratifs d'un échange international de données sismologiques, tel qu'il a été proposé par l'Australie au Comité du désarmement en avril 1980. Le mandat d'un tel groupe devrait naturellement être approuvé en consultation avec les Etats qui participent aux négociations tripartites.

Le Canada n'est pas convaincu que les essais d'armes nucléaires doivent se poursuivre éternellement ou au rythme alarmant auquel ils se déroulent actuellement. Il devrait être possible d'imposer des restrictions concernant le nombre et la puissance des essais ainsi que l'emplacement géographique des polygones d'essais. Aux accords existants en matière d'essais nucléaires pourraient s'ajouter d'autres accords allant dans le sens de l'objectif final d'un traité d'interdiction complète des essais. Il faut faire bouger le processus de négociation. Il faut éviter les risques inhérents à une persistance du gel dans le processus des négociations sur les essais nucléaires. Un certain nombre

(M. McPhail, Canada)

de traités de limitation des armements ont été conclus à partir des précédents créés au cours de l'élaboration du Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais nucléaires. Il faut citer en particulier le Traité de 1974 relatif à la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et le Traité de 1976 sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques. Certains ont prétendu que la ratification du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et du Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques ne serait pas souhaitable et pourrait avoir un effet négatif. Nous ne sommes pas de cet avis. Pleinement appliqués, dans un contexte de coopération internationale, ces deux traités pourraient servir de base pour parvenir à un traité d'interdiction complète des essais.

La ratification du Traité relatif à la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et du Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques ferait entrer en vigueur des limitations de la puissance des essais, même si cette limitation se situe à un niveau élevé. D'autre part, elle rendrait effectifs l'échange de données techniques au sujet du programme d'essais et la limitation des essais à des polygones spécifiquement désignés, conformément aux dispositions du Protocole du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires. Enfin, elle entraînerait la mise en vigueur des dispositions du Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques qui ont trait aux arrangements techniques touchant la surveillance et l'échange d'informations.

Une autre initiative très utile serait la reprise des négociations tripartites dans le but précis de négocier un accord de deuxième stade, qui restreindrait encore le nombre et la puissance des essais, et l'emplacement des polygones d'essais. L'accord en question pourrait prévoir des réductions spécifiques ou, encore mieux, des séries de réductions échelonnées dans le temps.

Si un tel processus pouvait être mis en branle, il serait alors possible d'envisager un rôle plus important pour le Groupe spécial d'experts sismologues du Comité du désarmement en le faisant participer à certains aspects de l'échange de renseignements en rapport avec les deux traités mentionnés ci-dessus. Il semblerait aussi qu'à un certain stade, dans un avenir pas très éloigné, la mise en oeuvre de l'échange international de données sismologiques puisse se révéler utile.

L'application de cette mesure de vérification internationale, liée à un accord intérimaire, implique qu'un tel accord, une fois conclu dans des négociations tripartites, conduirait, au moins à certains égards, à une participation du Comité du désarmement.

Le Canada espère que dans un tel processus, les autres Etats dotés d'armes nucléaires, la France et la Chine, se joindraient aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni et à l'URSS et signeraient le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires.

La confiance qu'un véritable accord de deuxième stade instaurerait, devrait, à son tour, faire entrer dans le domaine des possibilités la conclusion de tout nouvel arrangement relatif à des limitations et à des réductions qui pourrait être nécessaire pour se rapprocher d'un traité permanent d'interdiction complète des essais.

Si j'ai présenté les idées susmentionnées, c'est afin d'aider à concentrer les efforts du Comité sur ce qui nous semble possible : un certain mouvement positif et constructif dans le processus de négociation sur les essais nucléaires.

(M. McPhail, Canada)

Ma délégation sera heureuse de travailler à cette fin, l'objectif ultime étant la réalisation d'un objectif important de la communauté internationale, à savoir la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Pour conclure, je désire examiner la relation qu'il y a entre le Comité et la deuxième session extraordinaire. À notre avis, le Comité a tout intérêt à mener à bien avant celle-ci le plus grand nombre possible des tâches qui lui ont été confiées. Certains ont prétendu que les questions qui ne se prêtaient pas à une solution facile au sein du Comité devraient être laissées à la session extraordinaire elle-même. Nous ne devrions nourrir aucune illusion quant au fait que les questions qui n'auront pas été résolues dans ce forum de négociation puissent être plus facilement traitées par l'Assemblée à sa session extraordinaire, dont les fonctions et l'objet sont fondamentalement différents. Nous sommes convaincus - et c'est en fait notre objectif - que la contribution du Comité à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement doit être aussi grande que possible. Cette contribution ne devrait pas être un fardeau, comme cela pourrait bien être le cas si le Comité n'atteignait pas ses objectifs. Le Comité du désarmement est, dans un sens tout à fait concret, sur la sellette, et sera jugé en fonction des résultats qu'il présentera à cette session. À nous donc de jouer en gardant cela pleinement présent à l'esprit.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, M. l'Ambassadeur El Reedy.

M. EL REEDY (Égypte) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, vous avez ouvert cette session au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux. Nous nous joignons à vous et prions Dieu pour qu'il aide cette session à contribuer à l'avènement d'un monde meilleur. Nous profitons également de l'occasion pour vous féliciter d'avoir pris la direction de nos travaux et vous demander de transmettre nos meilleurs vœux à nos frères, le peuple iranien, auxquels notre peuple est lié par des liens indissociables. Nous tenons également à adresser nos sincères remerciements à notre précédent Président, l'Ambassadeur Sani, pour la façon habile et efficace dont il a dirigé les travaux du Comité.

Au nom de ma délégation, je voudrais exprimer à la délégation italienne nos sentiments peints et nos condoléances à l'occasion de la disparition de notre cher collègue, l'Ambassadeur Montezemolo.

Je souhaite aussi la bienvenue à nos nouveaux collègues qui sont venus représenter l'Australie, la Birmanie, la Bulgarie, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, le Nigéria et la République fédérale d'Allemagne.

Alors que nous commençons une nouvelle tranche de nos travaux, il n'est que naturel de marquer un temps pour faire le point de la situation en ce qui concerne la course aux armements, dont la cessation est la raison d'être de nos délibérations ici. Il est regrettable de constater qu'en dépit d'amples discussions et de nombreuses résolutions, la fabrication d'armes de destruction massive ne s'est pas ralentie; en réalité, elle s'est encore accélérée et, grâce aux progrès étonnants de la science et de la technique, ces armes sont devenues encore plus destructrices. Cet état de choses a donné lieu à l'apparition d'une nouvelle catégorie de statistiques régulières communément appelées statistiques de surextermination, qui tendent à calculer combien de fois les arsenaux actuels pourraient détruire l'humanité. En bref, le pouvoir destructeur actuel et potentiel des arsenaux existants et les dépenses pour poursuivre la production d'armements dépassent l'imagination.

(H. El Reedy, Egypte)

Dans cette atmosphère irréelle dans laquelle se déroulent presque à longueur d'année les discussions sur les questions de désarmement, et dont nos débats constituent un élément important, nous ne pouvons que nous étonner du fossé qui existe entre les mots et les actes, entre les promesses et leur exécution.

Dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, qui avait esquissé une stratégie internationale du désarmement et rationalisé le mécanisme de désarmement en créant un organe pour les délibérations et un autre, à savoir le Comité du désarmement, pour les négociations, aucun résultat tangible n'a été obtenu dans le domaine du désarmement. En fait, aujourd'hui, nous sommes presque dans une impasse.

Si nous ajoutons à cela l'aggravation de la situation économique dans le tiers monde et l'absence de progrès dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international équitable, le gaspillage continu de vastes ressources humaines et matérielles consacrées à la production de nouveaux instruments de guerre et d'extermination donne un tableau qui, certes, oblige à réfléchir sur la sombre route prise par l'humanité.

Nous avons, en tant que pays en développement, répondu aux appels qui nous ont été adressés. Il suffit de noter qu'un grand nombre d'Etats non dotés d'armes nucléaires, qui sont pour la plupart des pays en développement non parties à une alliance militaire quelle qu'elle soit, ont adhéré au Traité sur la non-prolifération, aux termes duquel d'ailleurs les Etats dotés d'armes nucléaires se sont engagés à réaliser le désarmement nucléaire et à arrêter les essais d'armes nucléaires. Mais, malheureusement, cet engagement n'a absolument pas été tenu jusqu'ici.

En outre, au sein de ce Comité, ma délégation, avec celles du Groupe des pays non alignés, a fait de son mieux et a soumis un certain nombre de propositions pour faire avancer nos travaux. Et pourtant, nous ne pouvons discerner aucun résultat tangible dans cet intervalle de quatre ans entre la première et la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La meilleure preuve en est que, malgré notre persistance et malgré les résolutions successives de l'Assemblée générale, nous n'avons même pas été capables de créer le mécanisme approprié pour s'occuper des points 1 et 2 de notre ordre du jour.

Il est axiomatic de dire qu'il existe une relation entre un climat international propice aux négociations sur le désarmement et le comportement international, le monde ayant été récemment témoin de violations croissantes des règles de droit international et de la légalité internationale. La poursuite de l'oppression du peuple frère d'Afghanistan en est une implacable preuve. Nous ajouterons également qu'il y a eu un recours croissant à la politique de la force et à la violation de la souveraineté et de l'indépendance nationale des pays, ainsi que des tentatives d'annexion de territoires par la force. Ces violations affectent de façon indéniable le climat international et intensifient les sentiments de suspicion, de méfiance et d'insécurité. A cet égard, nous croyons que les superpuissances ont la responsabilité de veiller à ce que leur conduite soit conforme aux normes de droit international et aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Ils ont également une responsabilité capitale en ce qui concerne le renforcement du mécanisme international de règlement pacifique des différends internationaux, la prévention de l'agression et la garantie du respect des principes de la Charte.

Compte tenu de ces considérations, il peut être nécessaire que l'Assemblée générale étudie, à sa deuxième session extraordinaire, la relation entre le désarmement et tout ce qui a trait au comportement international, à la sécurité

internationale, à l'activation du mécanisme de règlement pacifique des différends internationaux, et à la garantie du respect des principes de la Charte et à l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Mais, en même temps, les questions de désarmement sont devenues si importantes et urgentes que la poursuite des négociations est indispensable, et nous ne croyons pas que ces négociations devraient s'arrêter, sous quelque prétexte et en quelque circonstance que ce soit, car nul ne peut nier que l'accumulation et la mise au point d'armes nucléaires constituent le danger le plus redoutable et le plus immédiat pour la survie de l'humanité tout entière.

En conséquence, ma délégation se félicite de l'ouverture à Genève, le 30 novembre dernier, des négociations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique sur le retrait d'Europe des missiles nucléaires de portée intermédiaire, et estime qu'il s'agit là d'un élément positif important. Malgré l'aggravation de la situation internationale, ces négociations ont commencé et nous souhaitons qu'elles réussissent. Nous partageons le désir des deux parties de réaliser la sécurité en Europe, afin que les peuples européens puissent vivre dans un climat libéré de la menace du recours aux armes nucléaires sur leurs territoires.

L'Egypte est particulièrement intéressée à ces négociations du fait que le renforcement de la sécurité en Europe aurait de toute évidence un effet positif sur la sécurité dans notre région et sur nos efforts pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et en Afrique.

En même temps, nous demandons très instamment aux deux parties de se mettre d'accord pour engager à une date rapprochée des négociations sur la réduction des armements nucléaires stratégiques. Cela renforcera sans aucun doute la lueur d'espoir que l'on discerne dans ce climat, par ailleurs saturé de pessimisme.

Je voudrais maintenant faire quelques observations sur l'état de nos travaux au Comité. Nous ne pouvons que redire notre position de principe, à savoir que ce comité doit s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne les points 1 et 2 : l'interdiction des essais nucléaires, et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, qui figurent à son ordre du jour depuis la première session. L'Egypte, à peu près à cette même époque l'an dernier, avait, à l'occasion de la ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, clairement indiqué qu'en prenant cette mesure et en acceptant les obligations découlant de son adhésion au Traité, elle espérait que les Etats dotés d'armes nucléaires rempliraient également leurs engagements.

Le Ministre égyptien des affaires étrangères a fait à cette occasion la déclaration suivante, qui a été distribuée en tant que document du Comité du désarmement :

"L'Egypte tient à exprimer le vif mécontentement que lui cause la carence des Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier des deux superpuissances, pour ce qui est de l'adoption de mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

...

En outre, bien que plus de 17 années se soient écoulées depuis la conclusion, en 1963, du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace atmosphérique et sous l'eau, les Etats dotés d'armes nucléaires prétendent que diverses difficultés s'opposent encore à l'interdiction permanente de tous les essais d'armes nucléaires, alors qu'en fait il ne manque que la volonté politique de réaliser cet objectif."

Notre position étant ainsi clairement tracée, nous prions à nouveau instamment les Etats dotés d'armes nucléaires de remplir les obligations qu'ils ont assumées. J'ajouterai que nous pensons que nous avons également le droit d'être informés du sort des négociations trilatérales, dont nous avons espéré qu'elles aideraient le Comité à remplir la responsabilité primordiale qui lui incombe.

(M. El Reedy, Egypte)

Dans le même esprit, nous continuons de demander résolument la création de deux groupes de travail spéciaux pour ces points de l'ordre du jour, afin de permettre au Comité de s'acquitter de son mandat en ce qui concerne ces questions de désarmement particulièrement importantes et dangereuses.

S'agissant maintenant de la question des armes chimiques, sur laquelle on a enregistré des progrès significatifs en s'entendant sur des éléments spécifiques et une formulation détaillée à incorporer dans un traité sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction, nous estimons que la conclusion de ce traité à une date rapprochée est impérative et urgente, compte tenu de tous les faits qui laissent prévoir un accroissement de la production d'armes chimiques, situation qui créera des difficultés supplémentaires si un traité n'est pas rapidement conclu. Nous sommes à un tournant critique. En conséquence, ce Comité devrait axer tous ses efforts vers la mise au point définitive d'un traité sur les armes chimiques, en s'appuyant sur les progrès accomplis l'année dernière par le Groupe de travail spécial, sous la direction de M. l'Ambassadeur Lidgard.

Quelques mois seulement nous séparent du début de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale et nous devons donc travailler contre la montre pour terminer à temps l'examen de certaines questions. L'une des principales est le programme global de désarmement qui, il faut l'espérer, sera définitivement adopté et formulé avant la fin de la présente session, au mois d'avril prochain. Le Groupe de travail spécial en la matière a accompli des progrès considérables en étudiant les divers éléments à inclure dans le programme. Il reste à parvenir à un accord sur certaines des questions clefs, en particulier celles qui concernent les "mesures", la nature du programme et le calendrier de son application.

Outre le programme global de désarmement que l'on espère mettre au point d'ici la fin de notre session, le Comité ne devrait-il pas s'efforcer également de se mettre définitivement d'accord sur d'autres questions à l'étude afin de pouvoir présenter les résultats de ses travaux à la deuxième session extraordinaire ?

A cet égard, l'un des points les plus importants est de parvenir à un accord sur un engagement clair et catégorique des Etats dotés d'armes nucléaires par lequel ceux-ci s'interdiraient d'employer ou de menacer d'employer des armes nucléaires contre les Etats non dotés de ces armes. A la première session extraordinaire, les Etats dotés d'armes nucléaires ont formulé des déclarations unilatérales. Cependant, à l'heure actuelle, il est généralement reconnu que ces déclarations ne sont pas suffisantes et n'offrent pas de garanties satisfaisantes. Si le Comité peut, sur la base des débats qui ont eu lieu au Groupe de travail spécial compétent, au Comité plénier lui-même et à l'Assemblée générale, se mettre d'accord sur un engagement clair et sans équivoque, de la part des Etats dotés d'armes nucléaires, de ne pas recourir ou menacer de recourir à des armes nucléaires contre les Etats non dotés d'armes nucléaires, nous pourrions dire alors que nous avons obtenu un premier résultat important. En outre, cela répondrait à l'exigence légitime des Etats non dotés d'armes nucléaires, dont la majorité ont volontairement renoncé à l'option nucléaire dans un cadre contractuel et ont soumis leurs installations nucléaires à des procédures d'inspection et de vérification internationales.

De plus, nous pensons qu'il faut poursuivre les efforts en vue de conclure un traité interdisant la fabrication et l'emploi des armes radiologiques. Bien qu'une telle convention ne figure pas parmi les questions prioritaires les plus urgentes inscrites à l'ordre du jour du désarmement, sa conclusion apporterait, selon nous, une contribution aux efforts déployés par le Comité pour empêcher la mise au point

(M. El Reedy, Egypte)

de nouveaux types d'armes de destruction massive. Ma délégation estime qu'il est indispensable d'interdire juridiquement l'attaque d'installations nucléaires civiles. Cette question a pris une nouvelle importance à la suite de l'attaque israélienne lancée l'été dernier contre un réacteur nucléaire civil en Iraq. Nous espérons qu'une solution sera trouvée à cette question et que les Etats dotés d'armes nucléaires et les autres Etats membres d'alliances nucléaires comprendront cette exigence juste et raisonnable des Etats non dotés d'armes nucléaires, dont la légitimité a encore été confirmée par les événements.

Pendant plus de vingt années, et plus particulièrement à la suite du lancement des premiers satellites spatiaux, l'Egypte, avec le Groupe des pays non alignés, a toujours été au premier rang des nations qui demandent que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques.

Bien que ma délégation estime que le meilleur moyen de traiter de cette question consiste à établir une règle juridique ou une législation internationale interdisant l'utilisation de l'espace à d'autres fins que des fins pacifiques, la procédure logique à suivre consistant alors à renvoyer cette question au Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, nous avons consenti, eu égard à l'avis de nombreuses délégations qui préfèrent examiner cette question au Comité du désarmement, à ce que cette question soit inscrite à notre ordre du jour. Cependant, nous voudrions souligner ce qui suit :

Premièrement, nos efforts ont pour but de réserver l'espace extra-atmosphérique à des utilisations pacifiques et de le protéger contre la militarisation. En conséquence, il faut éviter de risquer de nous trouver entraînés dans un processus qui pourrait nous conduire à légitimer certaines utilisations militaires de l'espace extra-atmosphérique.

Deuxièmement, l'examen de ce point ne devrait pas se faire au détriment des points prioritaires inscrits à notre ordre du jour, en particulier la question de l'interdiction des essais nucléaires et celle de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

A ce sujet, il pourrait être utile que le secrétariat prépare en temps opportun une liste des documents de base pertinents comprenant les diverses propositions formulées, liste qui pourrait nous aider dans l'examen de cette question.

La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale sera pour nous, membres responsables de la communauté des nations, une occasion d'évaluer les efforts accomplis pour arrêter la course aux armements et réaliser un désarmement général et complet. A cet égard, notre Comité a une responsabilité particulière, celle d'aider l'Assemblée générale, grâce à son évaluation, à prendre pleinement conscience des incidences de la dégradation croissante de la situation. Cela aiderait la deuxième session extraordinaire à tracer une voie qui pourrait faire de notre planète un monde plus sûr et plus heureux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard et de la façon obligeante dont vous vous êtes référé au peuple de mon pays. Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, M. l'Ambassadeur Valdivieso.

M. VALDIVIESO (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Comité. Dans cette tâche importante et délicate, vous pouvez compter sur notre plus entière collaboration, aussi modeste soit-elle. Je souhaite aussi remercier par votre intermédiaire M. l'Ambassadeur Sani, de l'Indonésie, pour l'excellent travail qu'il a accompli.

Je voudrais aussi rendre hommage à la mémoire de notre distingué ami et collègue, l'Ambassadeur Cordero di Montezemolo, qui, à la tête de la Mission permanente de l'Italie, a su représenter son pays avec une dignité et une compétence qui lui ont gagné notre respect et notre considération. Nos sincères condoléances à la Mission italienne.

De même, ma délégation désire adresser la bienvenue aux nouveaux représentants de l'Australie, de la Birmanie, de la Bulgarie, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Italie, du Kenya, du Nigéria, de la République fédérale d'Allemagne et de la Tchécoslovaquie, avec lesquels nous nous proposons de coopérer.

Nous sommes réunis dans une situation où certains événements internationaux préoccupent sérieusement d'importants secteurs de l'opinion publique mondiale, alarmée par ce que certains, non sans raison, considèrent comme un retour pur et simple à la "guerre froide", c'est-à-dire à des rapports entre superpuissances fondés sur une confrontation et une rivalité incontrôlées.

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que le système international traverse une période d'instabilité croissante, résultant de la crise de confiance qui semble apparaître entre l'Est et l'Ouest.

Ce n'est un secret pour aucun de ceux qui lisent la presse internationale que pour une grande part l'aggravation des tensions et de la crise internationale actuelles est le résultat de l'évolution qui s'est fait jour dans les conceptions stratégiques des grandes puissances.

Par exemple, l'hypothèse apocalyptique de la "destruction mutuelle garantie", dont le sigle anglais MAD constitue un symbole approprié, est remplacée par celle de la "guerre nucléaire limitée" ou aux effets contrôlés; on voit en même temps s'accélérer les efforts visant à créer une force constamment prête à intervenir dans toutes les régions du monde, et l'on voit revivre les vieilles alliances régionales chancelantes de "défense mutuelle", créées à l'époque de la guerre froide.

Ces modifications fondamentales des conceptions stratégiques au niveau mondial ont de graves répercussions non seulement sur la nature des relations entre l'Est et l'Ouest, mais aussi sur le Sud, c'est-à-dire l'ensemble des pays en développement.

En effet, on accepte non seulement la possibilité d'une guerre nucléaire, le concept classique de dissuasion étant dépassé, mais l'on établit des plans en fonction de cette possibilité; et dans les rapports internationaux, tout dépend de plus en plus de l'importance croissante de la crise entre l'Est et l'Ouest. On n'a pas encore trouvé le temps d'engager le dialogue Nord-Sud; ni celui d'établir des codes internationaux de conduite réglementant le fonctionnement du système mondial existant. Il n'apparaît pas nécessaire de codifier le droit maritime international. Et encore moins de "Nouveaux Ordres", quels qu'ils soient. On redéfinit le concept de la coopération internationale pour le développement en accordant la préférence aux accords privés et bilatéraux sur les accords publics multilatéraux.

(M. Valdivieso, Pérou)

La lutte contre le sous-développement, c'est-à-dire contre la faim, la misère, la maladie, la marginalité et la négation des droits élémentaires dont sont victimes deux personnes sur trois sur cette planète n'est plus une priorité pour la communauté internationale.

La priorité aujourd'hui, c'est la "sécurité", définie d'en haut; ce qui signifie partout plus de dépenses militaires et moins de dépenses sociales, et cela par ailleurs - comme si ce qui précède ne suffisait pas - dans une période de récession généralisée.

Nos pays ne peuvent s'offrir le luxe d'un tel renversement de priorités; et nous ne comprenons même pas la distinction qui est faite entre les concepts de "sécurité" et "développement", puisque dans notre cas ces deux concepts sont tout à fait synonymes. L'insécurité actuelle de nos Etats naît du sous-développement de nos sociétés. C'est pourquoi, si l'on veut satisfaire nos besoins de sécurité, il faut nécessairement assurer notre développement, ce qui revient à accorder à nos ressortissants des niveaux de vie compatibles avec la dignité de l'homme, laquelle a précisément fait l'objet d'une Déclaration universelle, solennellement adoptée.

C'est là notre concept de la sécurité : nous perdons en ce moment une guerre plus ancienne et plus dévastatrice que toutes celles du siècle présent, et une guerre qui tue tous les jours des milliers de nos citoyens, enfants, hommes, femmes et vieillards.

Nous tressaillons tous devant ce que la bombe à neutrons a d'insupportable. Mais je me demande combien d'entre nous pensent avec le même frisson à ces bombes immatérielles qui, elles aussi, ne détruisent pas les choses, mais qui tuent des hommes, ces bombes que sont la faim et la maladie et que notre inaction coupable ne cesse de lancer sur l'ensemble du monde sous-développé depuis que l'histoire l'a associé à l'Occident par suite du phénomène colonial.

Non, nous ne sommes pas d'accord avec les nouvelles définitions stratégiques des grandes puissances. Ces définitions nouvelles nous relèguent au second plan ou ne tiennent tout simplement aucun compte de nous. Elles nous déouillent de nos identités nationales et mettent notre avenir entre des mains qui ne sont pas les nôtres, même s'il s'agit de mains amies.

Aussi périlleux que cela puisse être, on est bien obligé d'observer jusqu'à quel point le processus de désarmement est affecté par le cours de ces événements.

Dans la réalité - si tant est que la réalité apparaisse dans les déclarations des hautes personnalités gouvernementales et dans les statistiques concrètes des budgets et des ventes d'armes - ce que l'on observe, c'est plutôt une grave recrudescence de la course aux armements, qui n'est pas limitée aux puissances grandes ou moins grandes, mais étendue aux régions du monde en développement.

Les pays en développement, comme le mien, ont des raisons supplémentaires et spécifiques de partager cette préoccupation, laquelle, dans notre cas, est dominée par la perspective Nord-Sud où nous, pays en développement, croyons trouver une meilleure expression de nos intérêts nationaux sur le plan international.

Nous savons que certains Etats contestent l'idée même d'une telle division du système international. Pourtant, il ne s'agit pas d'une question d'étiquettes ou de vocabulaire mais, à notre avis, de la reconnaissance et de l'expression d'une des données essentielles de l'ordre mondial actuel : la coexistence d'Etats développés et d'Etats sous-développés dans une même structure de relations réciproques qui met ces derniers - parfois involontairement - à la merci des premiers.

Lorsque l'un des grands éternue, beaucoup de petits prennent froid. Telle est la manifestation la plus fréquente de cette prétendue "interdépendance" dont bien peu semblent s'accommoder, et cette image symbolise avec beaucoup de véracité la vulnérabilité et la dépendance des pays faibles.

C'est précisément dans le domaine de la sécurité et de l'armement que s'exprime le plus nettement cette relation asymétrique entre les deux groupes d'Etats.

Contrairement à ce que certains supposent, les pays du tiers monde ont des intérêts directs et vitaux en jeu dans le processus qui guide et détermine les relations entre les blocs politico-économico-militaires. Les conceptions stratégiques et de sécurité de chacun de ces blocs affectent nos pays d'une façon directe, comme en témoignent l'évolution de la course aux armements et l'apparition de crises internationales dans le monde en développement.

D'une façon générale, c'est dans les zones qui ont été piégées par la logique des rivalités et des tensions entre l'Est et l'Ouest que l'on trouve les plus fortes concentrations d'armements existant dans les pays en développement et que se sont déroulées les guerres les plus meurtrières survenues dans le monde depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Cette dynamique n'a jamais été modifiée d'une façon significative, même aux plus beaux jours de la détente - dont la cessation nous paraît aujourd'hui si tragique -; je veux parler du fait historiquement vérifiable que les deux grands blocs - étant donné que chacun possède ses propres moyens de dissuasion - tendent naturellement à régler la majeure partie de leurs différends dans les régions périphériques du tiers monde, qui deviennent ainsi les victimes impuissantes et sacrifiées d'affrontements étrangers.

En fait, les définitions que donnent les grandes puissances de leurs "intérêts vitaux", de leurs "préoccupations stratégiques" ou d'autres conceptions similaires postulent que le champ de ces intérêts et de ces préoccupations est l'ensemble du globe terrestre.

La conséquence la plus importante de cette vision de soi-même et de la réalité internationale, qui caractérise les prises de position des grandes puissances, est qu'il existe une inégalité manifeste sur le plan de la sécurité dans le monde, inégalité qui postule à cet égard l'établissement d'un ordre aussi injuste et disproportionné que celui qui, aux autres niveaux structurels, caractérise la relation entre pays faibles et pays puissants.

Ces derniers, qui ne représentent qu'une minorité absolue dans le concert des nations et ne regroupent pas la majorité de la population mondiale ont cependant le quasi-monopole de la sécurité, tandis que les premiers sont condamnés à vivre dans l'insécurité permanente, puisqu'on ne leur reconnaît pas le droit de définir leurs propres concepts de sécurité.

(M. Valdivieso, Pérou)

Cela, M. le Président, s'explique par le fait que la sécurité des pays périphériques est presque toujours définie en fonction des intérêts non seulement stratégiques, mais aussi économiques, politiques et idéologiques, des blocs qui se disputent la suprématie universelle, mais qui se présentent au monde en développement comme les deux seules options possibles, tant du point de vue de leurs modèles idéologico-politiques qu'en termes d'hégémonie internationale.

Selon les conceptions que nous avons du phénomène international, notre intérêt exige la réalisation d'un nouvel ordre international en matière de sécurité qui respecte le droit légitime des pays en développement de se développer dans une véritable indépendance et de suivre la voie du non-alignement face à l'alternative Est-Ouest, que nous ne croyons ni fatale ni même désirable.

Il va sans dire que nous sommes extrêmement préoccupés par la détérioration du dialogue et par la crise de confiance mutuelle entre les grandes puissances, car nous savons que si ces processus se poursuivent sans changement, les pays en développement paieront leur large part de la note.

Une chose qui nous préoccupe particulièrement en tant que Latino-américains, c'est que l'Amérique centrale soit en voie de devenir un nouveau foyer de graves tensions du fait que l'on insiste pour réduire sa problématique complexe à la logique insuffisante de la dialectique Est-Ouest, et que l'on spéculé publiquement sur la perspective d'une intervention étrangère directe dans la zone.

Les peuples de cette région soeur, héritiers d'une histoire commune, ne doivent pas être gênés par les efforts qu'ils déploient en vue de rechercher leurs propres solutions à leurs problèmes concrets de toujours, qui sont ceux du développement économique, de la justice sociale et de la maturité et de la stabilité des institutions, dans un climat véritablement démocratique et pluraliste et dans le respect absolu des droits de l'homme.

Ainsi, comme l'a exprimé à diverses reprises le Ministre des relations extérieures de mon pays, nous sommes opposés à toute intervention extérieure dans les affaires de cette région.

Nous observons aussi avec d'égales préoccupations l'accroissement sensible des importations d'armes dans la zone, ainsi que l'introduction en Amérique latine de matériels et d'équipement militaires ultra-sophistiqués dont la région avait été jusque-là préservée.

L'importation d'armes modernes de haute technologie entraîne - pour tout pays en développement - toute une série de conséquences complexes et malheureuses, en raison non seulement du scandale que constitue le détournement, aux fins de l'acquisition d'armements ruineux, de précieuses ressources qui devraient être consacrées à des fins sociales et au développement, mais aussi du fait qu'à mesure qu'augmente la capacité d'exercer la violence, elle place les destinataires dans un autre type de dépendance technologique par rapport aux fournisseurs, dépendance que ces derniers peuvent utiliser pour obtenir leur alignement politico-stratégique.

Ces faits nous amènent aux rapports qui existent entre le désarmement et le développement, c'est-à-dire à un aspect du problème du désarmement qui intéresse au plus haut point les pays en développement.

(li. Valdivieso, Pérou)

Selon le rapport du Groupe international d'experts créé par les Nations Unies pour élucider le caractère de ces rapports - groupe constitué d'éminentes personnalités et présidé par Mme Thorsson, que nous nous félicitons de compter parmi nous - les rapports entre le désarmement et le développement sont caractérisés entre autres choses par les faits suivants, qui sont passablement éloquents.

Depuis 30 ans, chaque année, près de 6 % des ressources disponibles dans le monde sont consommées par la course aux armements.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les puissances nucléaires ont fabriqué plus de 40 000 ogives nucléaires ayant au total une capacité explosive un million de fois supérieure à celle de la bombe lancée sur Hiroshima à l'un des moments les plus sombres de l'histoire humaine, en 1945.

Si l'on devait récupérer les matériaux employés pour la construction et le déploiement de 200 seulement des missiles intercontinentaux basés à terre, on obtiendrait plus de 10 000 tonnes d'aluminium, 2 500 tonnes de chrome, 150 de titane, 24 de beryllium, 890 000 d'acier et 2,4 millions de tonnes de ciment.

Plus de 50 millions de personnes, parmi lesquelles 20 % des ingénieurs et scientifiques du monde entier, sont employées directement ou indirectement à la production de biens et services militaires.

Plus d'un demi-million de spécialistes sont employés pour étudier et mettre au point des programmes militaires, ce qui entraîne une dépense de l'ordre de 35 milliards de dollars par an pour la recherche de nouvelles technologies meurtrières.

Environ 6 % de la production annuelle de pétrole est employée à des fins militaires, et l'on utilise chaque année pour fabriquer des systèmes d'armement plus de cuivre, de nickel et de platine que les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine réunis n'en consomment à d'autres fins.

Dans les pays en développement, on dépense plus d'argent pour les tanks, les avions, les missiles et l'artillerie que pour la santé publique ou l'éducation.

Il y a dans le monde entier plus de militaires en uniforme que d'enseignants, et l'on consacre davantage de recherches et capitaux à des fins militaires qu'aux nouvelles sources d'énergie, à la santé publique, à la lutte contre la pollution et à l'agriculture combinés.

La modernisation d'un petit missile air-air coûte plus que les 100 millions de dollars que l'Organisation mondiale de la santé a consacrés en dix années à l'éradication de la variole.

A différents points de vue, le désarmement et le développement sont donc les deux côtés inséparables de la même pièce. L'un comme l'autre se trouvant à la base même des problèmes qui affectent l'ensemble de la communauté internationale - et pas seulement quelques Etats, quelque puissants qu'ils soient - il est de fait que l'Organisation des Nations Unies - le forum le plus universel - a été reconnue comme le protagoniste légitime et principal et par vocation, l'organe moteur du processus de désarmement.

Nous qui parlons au nom d'un petit pays fidèle au droit international, partisan du dialogue respectueux entre les Etats, du pluralisme et de l'ajustement des intérêts particuliers à l'intérêt supérieur de la collectivité, et qui sommes donc opposés à

(II. Valdivieso, Pérou)

l'usage de la force ou de la menace de la force, ainsi qu'à l'hégémonisme et au mépris des droits des autres, réaffirmons avec force notre croyance au rôle irremplaçable qui revient à l'Organisation des Nations Unies, et le très grand respect que nous inspire son organe le plus démocratique et représentatif, l'Assemblée générale, que nous reconnaissons comme dépositaire de la plus haute autorité morale.

Plusieurs des orateurs qui m'ont précédé ont souligné l'importance particulière que prend cette session du Comité, étant donné la proximité de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Il est impératif que cette session ne se solde pas par un échec, car il n'y aurait plus alors aucun frein à la dégradation de la situation internationale et à l'accélération de la course aux armements, particulièrement aux armements nucléaires.

S'il est nécessaire que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement ne se solde pas par un échec, il est évident que notre Comité, dans les travaux qu'il effectuera jusqu'en avril, se doit d'obtenir des résultats positifs et tangibles. De la façon la plus réelle, les deux sont inextricablement liés. Une grave responsabilité pèse donc sur nous.

Pour que nos travaux se soldent par des résultats positifs et permettent à l'Assemblée générale d'apporter une contribution importante au processus de désarmement, il est indispensable que plusieurs des tendances qui se sont manifestées en son sein ces dernières années et qui sont à l'origine des obstacles que le Comité a rencontrés dans l'accomplissement de son mandat soient radicalement modifiées.

A ce propos, il est incontestable que le principal facteur que nous avons à vaincre est l'absence manifeste, parmi les puissances nucléaires, de toute volonté politique de conclure des accords concrets et ayant force obligatoire afin d'arrêter la course aux armements et de l'inverser par un processus mutuellement convenu de réduction des arsenaux.

C'est cette absence de volonté politique - qui apparaît de façon éclatante dans les actions concrètes des Etats hors de cette enceinte - qui détermine l'enlisement relatif des processus de négociation des quatre groupes de travail spéciaux déjà créés et retarde l'établissement d'autres groupes pour faire progresser les négociations relatives aux points 1 et 2 de l'ordre du jour habituel, auxquels l'Assemblée générale a attribué à diverses reprises la priorité la plus élevée.

Il ne s'agit pas, à cet égard, Monsieur le Président, d'une simple question de procédure.

Comme nous le savons tous, il n'existe actuellement aucune règle stipulant que la seule façon de procéder à des négociations sur les questions spécifiques de désarmement soit la constitution de groupes de travail spéciaux. Mais nous savons tous aussi qu'en pratique ces groupes sont les seules instances négociatrices dont nous disposons. En fait, les séances plénières servent uniquement - dans le meilleur des cas - à des échanges généraux de vues sur les questions considérées. En général, elles sont plutôt consacrées au débat général et ouvert sur tous les thèmes de l'ordre du jour, mais aussi à la discussion de problèmes qui, par leur essence, n'ont aucun lien direct avec notre mandat, comme nous l'avons constaté au cours du présent débat général.

(ii. Valdivieso, Pérou)

Cela étant, la force de l'habitude - qui est plus puissante que l'on ne pense, particulièrement à l'ONU - a créé une situation de fait dans laquelle toute question qui n'est pas examinée au sein d'un groupe de travail spécial se trouve pour ainsi dire "mise au réfrigérateur" pour ce qui est de son règlement effectif.

De sorte que s'opposer à la création des groupes de travail spéciaux pour négocier des accords concrets sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, c'est en réalité s'opposer à ce que ces questions fassent l'objet de négociations multilatérales, ce qui nous paraît inacceptable, quelle que soit la justification que l'on prétend donner, et ceci non seulement à la lumière des mandats successifs donnés par l'Assemblée générale, mais compte tenu de l'importance intrinsèque que présentent pour le processus du désarmement l'interdiction immédiate de tous les essais nucléaires et la conclusion d'accords visant à faire cesser la course aux armements, en particulier aux armements nucléaires.

Par ailleurs, en ce qui concerne les points 3, 4 et 5 du projet d'ordre du jour, nous estimons que les groupes de travail spéciaux qui s'occupent déjà de leur négociation doivent être autorisés à reprendre au plus tôt leurs activités. Nous espérons qu'ils pourront ainsi surmonter les obstacles qui empêchent de réaliser des compromis concrets. A cet égard, nous avons trouvé encourageant d'apprendre que le mandat du Groupe de travail sur les armes chimiques, que préside avec tant de diligence et de succès M. l'Ambassadeur Lidgard, pourra être élargi.

De même, nous tenons à rappeler que nous considérons comme absolument scandaleux le refus constant des puissances dotées d'armes nucléaires de donner aux pays qui en sont dépourvus la garantie officielle et obligatoire qu'elles ne recourront ni ne menaceront de recourir à l'arme nucléaire. Il s'agit pour nous d'une question de principe, car nous jugeons moralement intolérable que ces puissances évitent avec tant de soin d'octroyer ces garanties de manière officielle. Nous voyons dans ce refus une épée de Damoclès qui maintient les pays en développement à la merci des puissances nucléaires et de leurs démêlés.

L'expression "garanties de sécurité négatives" semble avoir été forgée avec préméditation par les puissances nucléaires, car, en réalité, ce sont elles qui cherchent à obtenir des pays non dotés de telles armes une garantie négative de crédulité différente conceptuellement des garanties positives, réelles, et ayant valeur d'obligation que nous exigeons des puissances nucléaires.

L'élaboration du programme global de désarmement, qui est censé être la pièce maîtresse du processus politique que doit engager l'Assemblée extraordinaire au mois de juin prochain, est sans nul doute la plus importante des tâches immédiates qui attendent notre Comité pendant cette session.

Heureusement, grâce à la sagesse et à la patience dont fait preuve à la tête du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement notre ami très distingué M. l'Ambassadeur du Mexique Alfonso García Robles, ce groupe a pu travailler avec un dynamisme dont les effets se font sentir jusque dans notre Comité.

Mais cela ne nous fait pas perdre de vue le fait que des désaccords subsistent sur des questions de fond entre les différents groupes d'intérêt. Nous espérons bien que les fructueux échanges de vue effectués jusqu'ici auront permis de nous convaincre tous qu'il ne s'agit pas d'élaborer encore un autre document, susceptible de toutes sortes d'interprétations, dépourvu de références temporelles et livré à la simple bonne volonté des Etats.

(M. Valdivieso, Pérou)

Au contraire, il est indispensable cette fois que nous soyons suffisamment lucides pour élaborer un programme global clair, comportant des échéances, quand bien même ces dernières n'auraient qu'une valeur indicative, et qui permettent de réaliser des compromis efficaces débouchant sur l'adoption de mesures concrètes de désarmement.

Toutefois, cela ne sera pas possible si les puissances nucléaires, et en particulier les superpuissances, ne démontrent pas dans les faits, après les avoir proclamés verbalement, leur aspiration à la paix internationale et leur adhésion morale au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui, comme nous l'a rappelé, il y a quelques jours, M. Eugène Rostow, Directeur de l'Agence pour le contrôle des armements et le désarmement, des Etats-Unis, interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat.

Tant que ce changement ne se sera pas produit dans la conduite des Etats qui monopolisent la force au plan international, nous serons en droit de qualifier les efforts de désarmement d'activités utopiques et donc quichottesques, mais que nous poursuivrons malgré tout, nous qui pouvons dire que notre fronde est celle de David.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant de la Yougoslavie, M. l'Ambassadeur Vhrunec.

M. VRHUNEC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous présenter, à vous le représentant d'un pays ami non aligné, l'Iran, mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité pour ce mois de février, et à vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre difficile tâche.

Je voudrais aussi rendre hommage à l'Ambassadeur Anwar Sani, de l'Indonésie, qui a fait un très bon travail et s'est montré très efficace comme Président du Comité durant le mois de clôture de sa dernière session, et durant la phase d'ouverture de la session actuelle. Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux nombreux nouveaux collègues qui se sont joints à nous pour cette session du Comité. Je saisis également l'occasion pour rendre hommage à notre distingué collègue, l'Ambassadeur Fein, des Pays-Bas, et lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles et importantes responsabilités à La Haye.

C'est avec beaucoup de peine que la délégation yougoslave a appris la disparition de notre collègue l'Ambassadeur Montezemolo. Nous présentons nos sincères condoléances au distingué représentant de l'Italie, et le prions de dire notre sympathie à sa famille.

Le Comité du désarmement a commencé cette année ses travaux dans le contexte de relations internationales très tendues. La situation que nous rencontrons aujourd'hui dans les relations internationales est extrêmement défavorable et donne lieu aux plus grandes inquiétudes.

En évaluant cette situation, nous partons du fait que l'existence des blocs et la poursuite d'une politique de position de force par les grandes puissances conduisent inévitablement à la politique de domination et d'hégémonie. Cela stimule une course aux armements qui ne cesse de s'accélérer et qui mène à un affrontement de nature

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

globale et à la dispersion des sphères d'intérêt auxquelles sont assujettis tous les événements du monde et tous les domaines de la vie internationale. Bien que cette politique se heurte à une résistance croissante, elle continue d'être suivie au détriment de la paix, de la sécurité et de la coopération, et elle cause une insécurité et une instabilité qui entraînent une aggravation générale des relations internationales. Tout cela continue, à l'encontre des intérêts vitaux de l'humanité tout entière; des pressions constantes s'exercent sur l'indépendance nationale et la sécurité de certains pays, en particulier des pays non alignés et en développement; cela compromet grandement les possibilités de développement économique et met en danger la paix mondiale.

Pays en développement d'Europe, non aligné et socialiste, la Yougoslavie accorde une attention particulière à l'évolution des relations internationales. Elle s'efforce de contribuer au maximum à surmonter la division en blocs et à atténuer l'affrontement de ces blocs en renforçant les éléments des relations internationales qui peuvent assurer la consolidation de la coexistence pacifique entre les Etats, le respect de la liberté de l'homme et de l'indépendance ainsi que la prévention des ingérences dans les affaires intérieures des pays et l'amélioration d'une coopération internationale diversifiée et équitable.

Ouvrant pour l'application de la Charte des Nations Unies et des principes authentiques du mouvement des non-alignés, la Yougoslavie et les autres pays non alignés sont conscients que c'est la seule voie possible pour assurer l'apparition d'une détente universelle et d'un système démocratique de relations politiques et économiques internationales qui permettent notamment d'arrêter la course aux armements et d'engager le processus d'un désarmement général et complet. En accord avec cette politique, l'organe politique suprême de la Yougoslavie, la Présidence de la RFSY, continuant les traditions politiques du Président Tito, a consacré une session, en janvier de cette année, à l'examen des questions qui se posent dans le domaine du désarmement, à la lumière des efforts déployés pour résoudre ce problème vital pour la paix et la stabilité du monde.

Partant de l'idée que la sérieuse aggravation actuelle de la situation internationale a été causée, dans une grande mesure, par l'accélération constante de la course aux armements, il a été souligné, lors de la session de la Présidence, qu'il fallait renouveler et intensifier l'activité de tout le mécanisme des Nations Unies concernant les négociations sur le désarmement. On a aussi souligné la nécessité d'activer les négociations de Vienne sur les armements classiques, ainsi que les négociations sur les armements stratégiques et les armes nucléaires de théâtre. Un accent particulier a été mis sur la nécessité d'aboutir à un accord, lors de la réunion de la CSCE à Madrid, au sujet de la convocation d'une conférence sur le désarmement en Europe. En prévision de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, la Présidence a discuté des préparatifs de cette session et de la coopération des pays non alignés, ainsi que de la contribution que la session devrait apporter à l'arrêt de la course aux armements et à l'ouverture d'un processus de désarmement authentique.

Semblablement, présentant récemment devant l'Assemblée fédérale, son rapport sur l'activité de politique étrangère de la Yougoslavie, le Secrétaire fédéral aux affaires étrangères, Josip Vrhovec, a accordé une attention considérable aux questions de désarmement et de sécurité internationale. Analysant ces problèmes, il a déclaré qu'ils représentent "l'un des domaines les plus sensibles de la vie internationale, et qu'ils ont de fortes incidences sur la situation globale dans le monde. Nous nous trouvons à nouveau dans une phase critique, peut-être la plus incertaine depuis que le monde est sorti de la guerre froide. Nous pouvons dire que l'épreuve de force qu'ont engagée les géants militaires ébranle notre planète et cause un très profond

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

malaise, non seulement chez de nombreux gouvernements, mais aussi dans les couches les plus larges de la population. Les peuples expriment leur exaspération devant la poursuite de cette course d'une façon de plus en plus directe, et demandent à leurs gouvernements d'y mettre un terme".

"Néanmoins - a-t-il poursuivi - la course continue et l'équilibre est établi et perturbé à un niveau de plus en plus élevé, ce qui en fait accroît le risque de déclenchement de la troisième guerre mondiale, c'est-à-dire d'une guerre nucléaire."

La course aux armements, qui devient un phénomène universel, en particulier dans les conditions présentes d'interrelation et d'interdépendance accrues du monde, a des effets négatifs multiples. Les conséquences en sont particulièrement graves pour le développement économique et social de certains pays, et elle déforme la structure de l'économie mondiale. Non seulement la course aux armements absorbe d'énormes ressources humaines, naturelles et matérielles, mais elle contribue aussi à approfondir la crise générale de l'économie mondiale et de l'ensemble des relations économiques internationales, ce qui a de graves conséquences politiques et sociales. Les pays en développement, surtout, sont très durement touchés, et beaucoup sont dans une situation très difficile. La compétition dans le domaine des armements est transmise directement aux pays en développement de toutes les régions du monde. Ils ont de grosses difficultés à supporter le coût des armements qu'ils sont obligés d'acheter pour protéger leur indépendance et leur intégrité territoriale. Cela conduit à ralentir ou à différer la solution des problèmes urgents de leur développement économique et social, tandis que l'économie mondiale s'enfonce dans une crise plus profonde. Tout cela contribue en même temps à accroître la politique générale d'instabilité dans le monde, car les questions d'émancipation économique et politique sont des composantes essentielles de la paix et de la sécurité mondiales.

Les nombreux effets négatifs de la course aux armements se manifestent dans tous les autres domaines de la vie internationale. Beaucoup de pays, comme les protagonistes de la course aux armements, oublient qu'ils compromettent un droit de l'homme fondamental, celui de vivre.

On essaie souvent de justifier la politique d'armement par diverses doctrines où il est question d'équilibre de la puissance et de la sécurité, "d'équilibre de la terreur", de dissuasion, de la nécessité d'interdire ou d'infliger une "première", une "deuxième" ou d'autres frappes nucléaires, etc. Des pseudo-théories sont lancées sur la possibilité d'une guerre nucléaire limitée et locale, ce qui favorise la production de nouvelles armes de destruction massive. On prétend qu'il faut d'abord établir des relations internationales tout à fait stables ou un équilibre militaire idéal ou une confiance complète, etc., et qu'alors seulement il sera possible d'en venir au désarmement. Souvent, on exerce des pressions ou l'on commet des ingérences justifiées par de nobles idéaux ou le souci de contrer les intentions cachées des autres, et les mêmes actes commis par d'autres sont condamnés et rendus responsables de la détérioration des relations et de la course aux armements. Nous n'acceptons pas les arguments d'une doctrine qui se ramène à l'absurdité de la course aux armements et qui ne peut conduire qu'à la destruction. Pour les pays, en particulier les grandes puissances, qui la propagent, il vaudrait mieux changer de politique. Il faudrait cesser de s'accuser mutuellement de divers actes servant à justifier son effort d'armement, et montrer par des actes sa volonté politique.

Il n'est besoin de convaincre personne que dans toute course, et donc dans la course aux armements, il faut au moins deux concurrents. Malheureusement, la course aux armements à laquelle on assiste actuellement compte bien davantage de participants. En ce qui concerne les responsabilités des pays, elles sont très clairement énoncées dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, tout comme les priorités en matière de désarmement.

On peut dire que l'on désire réduire les tensions dans le monde, négocier la réduction des armements et œuvrer pour le désarmement, ces assurances sont pas très convaincantes lorsque sont simultanément publiées dans la presse quotidienne des informations faisant état de la production de nouvelles armes mortelles de destruction massive, ou d'une augmentation effarante des budgets militaires.

Pour toutes ces raisons, la délégation yougoslave ne peut admettre la position des pays qui disent qu'il n'est pas possible d'engager le processus de désarmement tant que persiste une situation internationale défavorable et tendue. Nous sommes d'un avis contraire. C'est précisément dans des circonstances internationales aggravées qu'il faut montrer une plus grande volonté politique de ne rien négliger pour arrêter la course aux armements et tirer profit de toutes les possibilités, comme celles qu'offre notre Comité, d'avancer vers des résultats concrets. Ceux-ci auront sans aucun doute une influence positive sur l'état global des relations internationales. Il n'y a pas d'alternative au processus de désarmement à cet égard.

Que peut-on attendre cette année du travail du Comité, duquel beaucoup d'orateurs précédents ont dit à bon droit que la première partie de la session était très importante, à l'approche de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Il est évident que nous ne travaillons pas dans l'isolement et que l'état général des relations internationales se reflète aussi dans les travaux du Comité. Nous considérons cependant que malgré la détérioration de la situation internationale et précisément à cause de cette détérioration, le travail du Comité du désarmement devrait être conçu dans un esprit constructif et responsable et avec un souci d'efficacité. Toute autre démarche serait nuisible et aurait des conséquences négatives et graves. C'est pourquoi nous ne devons pas accepter que le Comité devienne le champ clos de la rivalité des blocs et que ceux-ci s'accusent mutuellement des péchés commis sur la scène mondiale, car cela rendrait son travail impossible. Nous ne devrions pas admettre cet état de choses. Au contraire, les négociations devraient être conçues comme un moyen d'obtenir des résultats concrets, alors que ces résultats ont été jusqu'ici négligeables. La situation internationale actuelle exige des efforts résolus pour freiner la course aux armements et engager un large processus de désarmement. Après tout, telle est la principale tâche de ce comité. Bien qu'il reste très peu de temps d'ici la deuxième session extraordinaire, nous pensons que ce comité peut jouer un rôle important dans la production de certains résultats qui amélioreraient considérablement le bilan de ses travaux et contribueraient au succès de la deuxième session extraordinaire. Nous sommes convaincus qu'il a suffisamment de force et a accumulé assez d'expérience pour mener ces tâches à bien. Il faut seulement montrer la volonté politique nécessaire et faire un effort consciencieux pour surmonter les divergences de vues, effort qui serait amplement récompensé par un bénéfice politique durable pour tous les peuples du monde. Tous les efforts de mon pays et des pays du Groupe des 21 sont dirigés vers cet objectif. L'importance multilatérale du Comité du désarmement et les avantages qu'il offre devraient être pleinement utilisés, en particulier dès lors que les efforts déployés jusqu'ici n'ont pas produit de résultats de nature à marquer un tournant, un virage de l'armement au désarmement.

La tâche prioritaire du Comité du désarmement, sur la base du consensus réalisé dans le Document final de la première session extraordinaire, est de négocier au sujet du désarmement nucléaire. Trois ans et demi après la première session extraordinaire, le Comité n'a pas encore commencé de négocier sur les armes nucléaires, bien que nous ayons tous admis qu'elles représentent le plus grand danger pour l'humanité et la survie de la civilisation. Des puissances nucléaires persistent

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

à s'opposer à de telles négociations au sein du Comité et à la création d'un groupe de travail spécial chargé de mener ces négociations, création que nous continuons de demander avec insistance.

Un cas semblable est celui des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. La conclusion de cet accord représenterait un élément important de la cessation de la course aux armements nucléaires et un premier pas vers la réduction de ces armements. Des déclarations solennelles et de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies demandant la conclusion d'un tel accord, une série de demandes faites par le Groupe des 21 et d'autres membres du Comité, tendant à créer un groupe de travail spécial à cet effet, se heurtent au refus obstiné de certaines puissances nucléaires. Les pays qui par leur refus contribuent de la façon la plus directe à la poursuite de la course aux armements nucléaires sont les plus grands responsables. Le minimum que l'on puisse demander au Comité est de créer au début de la session des groupes de travail sur le désarmement nucléaire et sur un traité d'interdiction complète des essais, et d'engager le processus de négociation que l'on attend depuis si longtemps.

La deuxième question au sujet de laquelle on peut faire de nouveaux progrès par rapport à l'an dernier est la reprise des travaux du Groupe de travail des armes chimiques et la fixation de son nouveau mandat, qui lui permettrait d'entreprendre des négociations concrètes sur le texte d'une convention sur les armes chimiques.

L'ouverture de négociations sur la Convention est d'autant plus urgente qu'il faut éliminer de la façon la plus concrète les menaces d'utilisation de ces armes et les menaces de production de nouveaux types des armes binaires les plus mortelles. Tout retard ouvrira une nouvelle voie à la course aux armements, et les conséquences en seront difficiles à percevoir et à maîtriser.

Ma délégation estime aussi que les travaux des groupes de travail sur l'interdiction des armes radiologiques et les garanties de sécurité négatives devraient être repris aussitôt que possible.

Nous pensons que d'ici la deuxième session extraordinaire, il faudrait en finir avec la Convention sur l'interdiction des armes radiologiques. Les questions qui restent à résoudre ne présentent pas de difficultés insurmontables. La délégation yougoslave est prête, dans l'esprit du consensus, à contribuer à la bonne fin des travaux de ce groupe.

En ce qui concerne les garanties de sécurité négatives, ma délégation a toujours considéré que ce droit devrait être donné inconditionnellement et automatiquement à tous les Etats non dotés d'armes nucléaires qui ont renoncé à ces armes et n'en ont pas sur leur territoire. Nous espérons que les Etats dotés d'armes nucléaires pourront soumettre une formule acceptable sur les garanties de sécurité négatives avant la deuxième session extraordinaire.

Le succès de cette deuxième session extraordinaire est aussi très directement lié à l'élaboration par le Comité d'un programme global de désarmement. Le Groupe de travail spécial dirigé par le distingué Ambassadeur du Mexique, M. Garcia Robles, a réalisé une partie considérable du travail. Il reste cependant beaucoup à faire, et l'on n'a plus beaucoup de temps. Les difficultés que le Groupe rencontre dans son travail ne doivent pas être sous-estimées, mais elles ne sont pas non plus telles qu'elles ne puissent être surmontées par un travail patient et la compréhension mutuelle des positions des délégations. C'est d'autant plus vrai que la majorité des délégations a des vues identiques à celles contenues dans le document CD/223 soumis par le Groupe des 21, ou des vues très voisines. Le cadre d'élaboration du programme

(ii. Vrhunec, Yougoslavie)

global de désarmement est tracé dans de nombreux paragraphes du Document final de la première session extraordinaire, en particulier au paragraphe 9, où on lit notamment que "ce programme, passant par toutes les étapes qui seront nécessaires, devrait aboutir au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace", au paragraphe 50, qui parle d'un "programme global et graduel reposant sur un calendrier convenu", et au paragraphe 109, qui stipule que "le Comité du désarmement se consacrera à l'élaboration d'un programme global de désarmement, comprenant toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace", et aussi que ce programme global devra prévoir des procédures appropriées pour assurer un examen constant de son application.

C'est pourquoi le Groupe des 21 a commencé, dans son document de travail CD/223, l'élaboration d'un projet de programme global de désarmement qui contient un programme détaillé de mesures de désarmement comprenant certaines phases, avec pour chacune un calendrier d'application fixé de façon souple dès lors qu'il a un caractère indicatif. Le mécanisme d'examen, que le Groupe de travail n'a pas encore étudié de façon très détaillée, devrait représenter un important lien pour l'établissement et l'application de mesures de désarmement.

Le Comité ne doit pas manquer de soumettre à la deuxième session extraordinaire le projet d'un programme global de désarmement. Il n'est pas nécessaire que ce projet soit parfait dans toutes ses parties, mais il devrait être suffisamment détaillé pour pouvoir être facilement amélioré lors de la session extraordinaire, et pour que l'on puisse prendre une décision au sujet de son adoption.

Monsieur le Président, notre session de printemps aura lieu dans une atmosphère de préparation à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, laquelle aux termes du paragraphe 128 du Document final de la première session extraordinaire, devrait représenter non pas "la fin mais plutôt le début d'une nouvelle phase des efforts de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement".

La meilleure façon pour le Comité de contribuer à cette session extraordinaire est d'obtenir deux résultats. Premièrement, nous devons réussir à soumettre une proposition concertée pour le programme global de désarmement. Deuxièmement, nous devons nous mettre d'accord sur certains domaines du désarmement qui figurent à notre ordre du jour. Ce faisant, nous créerions cette atmosphère constructive qui sera si nécessaire à cette réunion universelle de membres de la communauté mondiale. Elle devrait tracer de nouvelles voies concrètes et précises, de sorte que nous puissions finalement et effectivement nous lancer dans la réalisation systématique des objectifs qu'une énorme majorité de pays a appelés de ses vœux un nombre incalculable de fois depuis la guerre. Cela marquerait un tournant dans la cessation de la course aux armements et l'ouverture du processus de désarmement général et complet. Nous avons l'appui sans réserve de l'opinion publique mondiale tout entière pour la réalisation de cet objectif, et c'est quelque chose que nous devons aux générations futures. Ce n'est qu'en atteignant cet objectif que l'humanité peut éviter sa propre destruction et se lancer sur de nouvelles voies de coopération, pour le développement et la prospérité de tous les pays et de tous les peuples de la terre.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ethiopie, M. l'Ambassadeur Terrefe.

M. TERREFFE (Ethiopie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de février, je tiens à vous présenter mes félicitations et à vous donner l'assurance que ma délégation coopérera pleinement avec vous dans l'exercice de vos lourdes responsabilités. Nous savons gré à votre prédécesseur, le distingué Ambassadeur de l'Indonésie, M. Anwar Sani, de la façon compétente dont il a dirigé les travaux du Comité à la fin de la session de 1981. Je voudrais aussi saluer nos nouveaux collègues qui sont venus se joindre à nous cette année, et leur souhaiter la bienvenue. Ma délégation voudrait également s'associer aux autres orateurs pour exprimer ses condoléances à la délégation italienne après le décès de l'Ambassadeur Vittorio Cordero di Montezemolo.

Ma déclaration d'aujourd'hui aura un caractère général; après avoir écouté avec un grand intérêt les déclarations faites en séance plénière par divers représentants, nous pouvons tirer deux conclusions générales des interventions de la majorité des délégations. Tout d'abord, la session de 1982 du Comité s'ouvre à un moment où la situation internationale est particulièrement inquiétante. En second lieu, les peuples du monde entier expriment avec force le sentiment qu'ils ont de plus en plus d'être concernés par les questions de course aux armements et de désarmement. Il s'ensuit que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement suscite un intérêt croissant dans l'opinion publique mondiale. Il est donc inévitable que le rythme de nos négociations soit influencé, dans une certaine mesure, par cette prise de conscience. Que ces considérations entravent ou stimulent nos travaux, les résultats qu'obtiendra le Comité à la présente session auront une incidence importante sur la prochaine session extraordinaire.

Ma délégation n'a pas l'intention d'examiner les faits internationaux pour lesquels il existe d'autres forums que le Comité. Cependant, nous ne négocions pas ici en vase clos. Certains faits ont un rapport avec les points de notre ordre du jour et nous sommes pleinement fondés à les évoquer. En revanche, il existe des situations politiques qui devraient être réservées à d'autres organes, étant donné qu'en discuter au Comité ne facilitera nullement nos négociations. C'est sur cette base que ma délégation examine ici les événements internationaux.

Dans nombre de réunions sur le désarmement ou sur des sujets analogues où l'on cite des faits qui remontent à plusieurs années, la situation internationale qui régnait alors est qualifiée de critique, tendue, dangereuse ou même grave. Certes, on a observé de nombreuses crises mondiales, notamment des agressions et des conflits, dont certaines ont amené des guerres. Cependant, on a vu apparaître récemment une nouvelle doctrine qui rend la situation internationale beaucoup plus dangereuse en accroissant la possibilité d'une catastrophe nucléaire. Je veux parler du concept de la guerre nucléaire limitée et de la possibilité de mener une telle guerre. Il s'agit par exemple de la modernisation de pièces d'artillerie qui pourraient tirer des obus nucléaires. Le fait que le dirigeant d'un des principaux Etats dotés d'armes nucléaires ait déclaré qu'une guerre nucléaire limitée était possible est un sujet de grave préoccupation. L'Ethiopie s'associe à la multitude des nations et à l'opinion publique internationale pour rejeter une telle attitude irresponsable, qui constitue une menace sans précédent pour la survie de l'humanité.

La politique extérieure de l'Ethiopie s'inspire des principes bien connus des nations non alignées : respect de la paix, justice et égalité, indépendance nationale, unité nationale et non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Ces principes sont également la pierre angulaire de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine. Guidé par ces principes, mon pays voit avec une vive appréhension l'accumulation récente des armements et l'accroissement sans précédent

(M. Terrefe, Ethiopie)

du budget militaire d'une grande puissance nucléaire au détriment des objectifs socio-économiques tant nationaux qu'internationaux. En tant que membre du Comité du désarmement, nous sommes également inquiets d'entendre de hauts fonctionnaires de cette même puissance faire des déclarations dans lesquelles ils rejettent les fondements mêmes du principe du respect des droits égaux de toutes les nations et remettent en cause la procédure des travaux du Comité, qui est basée sur le principe du consensus. Dans cet esprit, ma délégation comprend pleinement que certains membres du Comité aient exprimé leur mécontentement et leur indignation devant la propagande dirigée contre eux et le manque de respect manifesté pour la souveraineté des Etats qu'ils représentent ou pour les mesures qu'ils ont prises dans le cadre de leur souveraineté nationale.

Je voudrais maintenant parler brièvement de la situation dans notre région. Nous observons avec une inquiétude particulière la détérioration continue du climat politique et de la sécurité dans l'océan Indien et la militarisation. La politique des Etats-Unis visant à s'assurer des bases et des installations militaires pour ses forces à déploiement rapide, qui sont en expansion, ainsi que les exercices et les manoeuvres militaires qu'ils ont récemment effectués dans la région, nous préoccupent profondément. L'Ethiopie, qui attache une grande importance à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, regrette que la Conférence sur l'océan Indien qui devait être organisée à Colombo l'année dernière, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/80 B, n'ait pas eu lieu.

Je veux aussi évoquer une autre situation qui continue de préoccuper vivement mon Gouvernement. Il s'agit des incidences de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud sur la paix et la sécurité en Afrique. Les Etats occidentaux qui aident l'Afrique du Sud à réaliser son programme nucléaire et lui fournissent des matières nucléaires continuent de fermer les yeux sur cette situation régionale qui nous préoccupe, tout en demandant le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. Lorsque nous en viendrons à l'examen des questions nucléaires, ma délégation s'attachera à mettre en lumière cette menace particulière.

Cependant, on a suffisamment parlé de l'existence ou de l'absence de liens entre le climat politique international qui règne actuellement et les négociations sur le désarmement. Nous devrions nous concentrer sur le danger de guerre nucléaire créé par l'existence de dizaines de milliers d'ogives nucléaires dont la capacité de destruction est plusieurs millions de fois plus forte que celle de la bombe atomique qui a détruit Hiroshima en 1945. Il est de fait que le risque d'utilisation de ces armes augmente rapidement en raison des relations tendues, particulièrement entre les principales puissances nucléaires. Nous ne pouvons donc nier qu'il est urgent de nous concentrer sérieusement sur nos travaux de fond. Cette urgence est particulièrement évidente du fait que la trente-sixième session de l'Assemblée générale a adopté plus de 50 résolutions sur le désarmement et que la seconde session extraordinaire de l'Assemblée générale consacré au désarmement approche.

Sans préjuger des résultats de cette session extraordinaire ou de ceux du Comité du désarmement dans les prochains mois, ma délégation estime que le Comité devrait reconduire les trois autres groupes de travail spéciaux créés l'an dernier pour qu'ils poursuivent leurs travaux et continuent d'explorer les possibilités de parvenir à un consensus sur la création de groupes de travail spéciaux sur les points 1 et 2, l'interdiction complète des essais et la cessation de la course aux armements nucléaires et

(M. Terrefe, Ethiopie)

le désarmement nucléaire. D'utiles suggestions ont déjà été présentées, pas plus tard d'ailleurs que mardi dernier, par exemple par la République démocratique allemande, concernant les mandats et la durée des nouveaux groupes de travail spéciaux.

Etant donné la situation internationale actuelle et le risque croissant de guerre nucléaire, la délégation éthiopienne se félicite des négociations récemment engagées sur les missiles nucléaires de moyenne portée entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Nous exprimons l'espoir qu'avec le début des entretiens de Genève, l'effort de désarmement prendra un nouvel élan et que le processus SALT reprendra également.

Ma délégation est également heureuse, Monsieur le Président, que sous votre direction les consultations aient abouti à un consensus sur l'inclusion de la question de l'espace extra-atmosphérique. Etant donné la rapidité avec laquelle progressent la recherche et la technique spatiales, il est grand temps que nous nous intéressions aux dangers croissants de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires et que d'autres organes de l'ONU étudient simultanément les aspects juridiques et la question des utilisations pacifiques de l'espace, qui donnent à l'humanité une chance illimitée d'en louer ses connaissances universelles pour résoudre, dans l'intérêt de tous les pays du monde, leurs problèmes sociaux et économiques, en particulier dans le domaine des communications et de l'exploitation des ressources naturelles. Notre tâche immédiate au Comité du désarmement est de négocier des mesures pour empêcher la course aux armements nucléaires de s'étendre à l'espace extra-atmosphérique car l'utilisation de satellites pour donner l'alerte avancée contre une attaque nucléaire et d'autres utilisations de l'espace suggèrent la possibilité d'une guerre nucléaire dans l'avenir. Cette préoccupation ne doit cependant pas empêcher le Comité de poursuivre l'examen de ses questions prioritaires.

Etant donné l'intérêt croissant que les Etats et les peuples concernés du monde entier portent à la convocation de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, les travaux du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement retiendront naturellement l'attention du Comité. A cet égard, c'est vraiment une chance que le Groupe ait eu le distingué représentant du Mexique, l'Ambassadeur Garcia Robles, pour diriger ses travaux de la façon compréhensive et habile qui est la sienne.

Les vucs de ma délégation en ce qui concerne un certain nombre de questions relevant du Programme global de désarmement se retrouvent dans la position du Groupe des 21 exposée dans les documents de travail CD/225, CD/229 et CD/230. Fondés sur les dispositions du Document final, ces documents de travail, qui ont fait l'objet d'une étude approfondie par diverses délégations, fournissent une approche réaliste et efficace pour parvenir à un projet valable de programme de désarmement d'ici la deuxième session extraordinaire.

En ce qui concerne les armes nucléaires, l'objectif que poursuivent certaines délégations de mettre sur le même plan les armes nucléaires et les armes classiques serait pour ma délégation difficile à accepter. Toute tentative de mettre en question la priorité accordée au désarmement nucléaire dans les mesures de désarmement serait aussi difficilement acceptable.

En ce qui concerne les questions inscrites à notre ordre du jour, je voudrais réaffirmer que ma délégation aimerait que les groupes de travail spéciaux créés l'an dernier poursuivent leurs travaux sans retard. Sur l'interdiction complète des essais et sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, qui sont des questions hautement prioritaires, nous tenons à réaffirmer notre point de vue et à souligner la nécessité urgente de créer des groupes de travail spéciaux.

(M. Terrefe, Ethiopie)

Il est regrettable qu'après la déclaration faite par le distingué représentant des Etats-Unis à la séance plénière du 9 février sur la question nucléaire, cet objectif particulier risque maintenant d'être difficile à atteindre, mais pour ce qui est des armes chimiques, nous devrions pouvoir faire davantage de progrès avec un mandat révisé. A cet égard, nous considérons que l'annonce de la décision des Etats-Unis de construire une manufacture d'armes chimiques et d'allouer des crédits plus importants pour la production d'armes chimiques est regrettable, car elle intensifiera inévitablement la course aux armements chimiques. Nous craignons que cette tendance fâcheuse ne fasse qu'accroître, à terme, la complexité d'une négociation sur les armes chimiques. Il est donc urgent de faire des progrès rapides en ce qui concerne la convention sur les armes chimiques.

Enfin, j'aimerais prendre acte du rapport du Secrétaire général sur l'Etude des rapports entre le désarmement et le développement, que nous avons reçue avec un grand intérêt. Réalisée sous la présidence de Mme Thorsson, de la Suède, à laquelle ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance pour la contribution précieuse qu'elle y a apportée, cette étude pourrait constituer non seulement une base utile pour étudier les conséquences socio-économiques de la course aux armements, mais aussi contenir des éléments clefs pour servir les objectifs en matière de développement des pays en développement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la délégation soviétique parlera aujourd'hui du premier point de l'ordre du jour : "Interdiction des essais nucléaires".

Ce n'est pas par hasard que le Comité du désarmement commence son travail par l'examen de la question de l'interdiction des essais des armes nucléaires, car cette question prioritaire est réellement exceptionnellement importante et actuelle et son règlement pratique répondrait aux intérêts authentiques de l'humanité tout entière.

Le problème de l'interdiction des essais d'armes nucléaires se pose d'une façon particulièrement aiguë pour l'ensemble des questions relatives au désarmement nucléaire. La conclusion d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires dresserait une barrière sur la voie du perfectionnement des armes nucléaires et de la poursuite de leur prolifération. Si la solution de ce problème est encore retardée, la mise au point accélérée et la fabrication de nouveaux types encore plus meurtriers de ces armes se poursuivra.

L'Union soviétique et d'autres pays socialistes sont intervenus et continuent d'intervenir activement et systématiquement en faveur d'un arrêt complet et général, et à tout jamais, des essais d'armes nucléaires par tous les Etats, dans tous les milieux, en faveur d'une solution rapide de ce problème important et actuel.

Pendant de nombreuses années, nous sommes intervenus pour que le Comité du désarmement joue un rôle actif dans la solution des problèmes que pose une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Nous avons appuyé la proposition du groupe des pays neutres et non alignés tendant à créer un groupe de travail spécial chargé de mener des négociations à ce sujet. Dans son intervention du 15 février, le représentant de la République démocratique allemande a proposé un texte de mandat pour un tel groupe de travail. Nous approuvons l'approche de la délégation de la République démocratique allemande.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Malgré de nombreuses années d'efforts persistants d'un groupe nombreux de pays et des dizaines de résolutions de l'Assemblée générale sur cette question, les négociations multilatérales n'ont toujours pas commencé au Comité à cause de la position adoptée par les Etats-Unis et le Royaume-Uni, qui ont empêché de créer un groupe de travail spécial et d'entamer des négociations sur cette question au Comité.

On sait qu'à la fin des années 1970, il y a eu des négociations trilatérales sur la question d'une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, avec la participation de l'Union soviétique, des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Dès le début, l'Union soviétique s'est efforcée d'assurer le succès des négociations et, à cette fin, elle a pris d'importantes mesures pour aller à la rencontre de ses interlocuteurs occidentaux en présentant des propositions détaillées sur diverses questions. Les Etats-Unis ont interrompu ces négociations et nous ne pouvons rien dire quant à leur sort futur.

En même temps, compte tenu de l'intérêt considérable que les membres du Comité du désarmement portent à cette question fort actuelle, la délégation soviétique voudrait les informer de la position adoptée par l'Union soviétique au sujet des divers aspects du problème lié à l'élaboration et à la conclusion d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Nous estimons que le traité doit contenir l'obligation, pour chacune de ses parties, d'interdire, de prévenir et de s'abstenir, d'effectuer toutes explosions expérimentales d'armes nucléaires en n'importe quel endroit se trouvant sous sa juridiction ou sous son contrôle, dans tous les milieux, ainsi que l'obligation de s'abstenir d'aider ou d'encourager l'exécution où que ce soit de toutes explosions expérimentales d'armes nucléaires, ou d'y participer de quelque façon que ce soit.

Nous préconisons que le traité s'accompagne d'un protocole sur les essais nucléaires à des fins pacifiques, qui ferait partie intégrante du traité et tiendrait compte des dispositions de l'article V du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Aux termes de ce protocole, les parties au traité établiraient un moratoire sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques et s'abstiendraient d'aider, d'encourager ou de permettre l'exécution de telles explosions, ou d'y participer de quelque façon que ce soit, tant que les modalités appropriées de leur exécution n'auront pas été élaborées.

Nous pensons que dès l'entrée en vigueur du traité, les parties devraient poursuivre l'examen de la question des modalités d'exécution des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Ces modalités pourraient faire l'objet d'un ou de plusieurs accords spéciaux et être mises en vigueur par une modification appropriée du protocole précité.

Pour faire en sorte que le traité ne porte pas atteinte à des accords de limitation des armements précédemment conclus, nous estimons qu'il ne devrait pas toucher aux obligations qui lui seraient compatibles et qui auraient déjà été assumées par les parties en vertu d'autres accords internationaux. A notre avis, le traité devrait prévoir des procédures d'amendement et comprendre également une disposition autorisant un retrait pour des considérations d'intérêt national supérieur.

Tout en reconnaissant la grande importance des problèmes de vérification de l'observation du traité, nous estimons que les parties au traité devraient utiliser les moyens techniques nationaux de vérification dont ils disposent, ainsi que les possibilités offertes par un échange international de données sismologiques. Le Comité du désarmement pourrait jouer - et joue - un rôle de premier plan dans l'élaboration de

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

telles méthodes car, ces dernières années, un groupe d'experts sismologues travaille avec succès sous son égide.

On pourrait également examiner d'autres mesures de coopération, en particulier un échange de données sismologiques complémentaires. Cela serait lié à l'installation, et à l'utilisation par l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, de stations sismologiques nationales perfectionnées à caractéristiques coordonnées.

Bien entendu, cette position a été exposée au cours des négociations trilatérales et se reflète dans le rapport sur le déroulement de ces négociations qui a été présenté au Comité du désarmement.

On peut affirmer que la majeure partie du travail d'élaboration du traité avait déjà été accomplie. Il ne restait plus qu'à s'entendre sur deux ou trois questions pour faire aboutir les négociations.

Cependant, le revirement de l'Occident vers un renforcement des préparatifs militaires a eu pour résultat d'interrompre les négociations sur cette question si importante; les Etats-Unis déclarent que tout le problème de l'interdiction des essais d'armes nucléaires n'est plus d'actualité en ce moment.

L'Union soviétique préconise la poursuite d'urgence des négociations trilatérales et elle est prête à faire tout ce qui dépend d'elle pour que ces négociations soient menées à bonne fin. Cependant, comme nous l'avons maintes fois signalé, l'Union soviétique est toujours intervenue et continue d'intervenir pour que les possibilités offertes par le Comité du désarmement soient pleinement utilisées pour mener à bien les négociations multilatérales visant à mettre un terme aux essais d'armes nucléaires dans tous les milieux et par tout le monde.

Nous sommes également prêts à appuyer les propositions concernant la présentation par le Comité, à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, d'un rapport sur l'état actuel de l'élaboration d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Pour conclure, nous voudrions souligner, ici au Comité, que l'Union soviétique est d'accord pour que le traité entre en vigueur même si, pour commencer, toutes les cinq puissances nucléaires n'y participent pas, mais seulement trois d'entre elles : l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. En d'autres termes, nous confirmons être prêts à accepter, pour commencer, que le traité soit signé par trois puissances nucléaires, à savoir l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, sans attendre l'adhésion de la Chine et de la France. Dans ce cas, le traité entrerait en vigueur pour une certaine durée convenue et serait prorogé indéfiniment si les deux autres puissances nucléaires y adhéraient avant l'expiration de la durée convenue.

Avant de terminer cette intervention, la délégation soviétique voudrait encore s'arrêter brièvement sur une autre question qui a déjà été maintes fois évoquée au Comité. Il s'agit des négociations soviéto-américaines sur la limitation des armements nucléaires en Europe. Au cours du débat général, la plupart des délégations se sont félicitées de ces négociations. C'est bien compréhensible. Le fait même qu'elles aient commencé a été accueilli avec satisfaction partout dans le monde et particulièrement

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

dans les pays européens, où l'on associe ces négociations à l'espoir d'une élimination de la tension, d'un approfondissement de la détente et de la confiance entre les peuples, à l'espoir d'écarter de l'Europe et même du monde entier la menace d'une catastrophe nucléaire.

Toutefois, les évaluations unilatérales et manifestement tendancieuses que les représentants des pays occidentaux ont données dans plusieurs interventions au sujet du déroulement des négociations, ne peuvent manquer de retenir l'attention. Ainsi, le 9 février, le représentant des Etats-Unis dans les négociations a déclaré que "s'agissant des missiles nucléaires de portée intermédiaire, basés à terre, ... la proposition du Président Reagan d'abolir tous ces systèmes d'armes, quel que soit leur emplacement, est actuellement examinée". Dans son intervention du 11 février, le représentant du Royaume-Uni a fait observer que "la réalisation, dans l'un et l'autre camps, de l'option zéro pour les missiles à portée intermédiaire basés à terre représenterait une importante contribution à la stabilité internationale et permettrait donc d'avancer dans d'autres domaines de la limitation des armements". Ce qu'on appelle l'"option zéro" et le projet de traité fondé sur elle, qui a été présenté par la délégation américaine le 4 février, sont largement vantés par les médias des pays occidentaux en tant que base "constructive" pour parvenir à une entente.

A ce propos, permettez-moi d'appeler encore une fois l'attention des membres du Comité sur le communiqué concernant la réception, par L.I. Brejnev, des représentants du Conseil consultatif de l'Internationale socialiste pour le désarmement, qui a été publié comme document du Comité (CD/240), ainsi que sur l'article intitulé "Une nouvelle relance de la course aux armements : être ou ne pas être" où se trouve analysée la situation dans les négociations susmentionnées. Cet article a été publié dans la "Pravda" du 10 février, et diffusé également sous la forme d'un communiqué de presse par la Représentation de l'URSS à Genève.

Cet article cite les paroles de L.I. Brejnev, selon lequel "l'état des affaires aux pourparlers n'est pas sans susciter une certaine inquiétude". La cause en est le refus de plus en plus catégorique de la partie américaine de rechercher des solutions qui répondraient au principe de l'égalité et de la sécurité égale. L'"option zéro" proposée par la partie américaine et vantée au Comité signifie que l'Union soviétique devrait liquider unilatéralement tous ses missiles de portée moyenne. Le résultat en serait que "le nombre des armes nucléaires de portée moyenne de l'OTAN ne diminuerait point, tandis que celui de ces armes dans la partie européenne de l'URSS serait réduit de plus de la moitié" et qu'il en résulterait que "l'OTAN aurait une supériorité plus que double en ce qui concerne le nombre de vecteurs d'armes nucléaires de portée moyenne et triple en ce qui concerne le nombre de charges nucléaires".

Pour sa part, l'Union soviétique est prête à s'entendre sur une "option zéro" réelle, qui signifierait non pas un désarmement unilatéral des uns ou des autres, mais une renonciation totale des deux parties à tous les types d'armes nucléaires de portée moyenne pointés sur des objectifs en Europe, et plus encore, une renonciation aux armes nucléaires aussi bien de moyenne portée que tactiques.

L'article expose en détail la position de l'URSS sur toutes ces questions, ainsi que les propositions présentées par la partie soviétique en vue de parvenir rapidement à une entente.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est maintenant épuisée. Y a-t-il une autre délégation qui désire prendre la parole ?

(Le Président)

Comme vous le savez, nous devons prendre des décisions à propos de l'ordre du jour et du programme de travail pour la première partie de la session de 1982, ainsi que de la création de groupes de travail spéciaux sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours, ou la menace du recours, aux armes nucléaires, sur les armes radiologiques et sur les armes chimiques. Je crois comprendre que les consultations relatives au mandat du Groupe de travail spécial des armes chimiques sont maintenant terminées et que nous pourrions traiter cette question aujourd'hui.

J'ai maintenant l'intention de suspendre la séance plénière et de la reprendre à 15 h 30. A cette occasion, nous prendrons des décisions au sujet de ces questions.

Immédiatement après, nous tiendrons une réunion officieuse pour poursuivre l'examen des questions en suspens.

La séance est suspendue à 13 h 20; elle est reprise à 15 h 30.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

La cent cinquante-sixième séance plénière du Comité du désarmement est reprise. Je donne la parole au représentant du Zaïre qui l'a demandée.

M. ADEITO NZENGEYA BAGBENI (Zaïre) : Monsieur le Président, prenant pour la première fois la parole au cours de la présente session, ma délégation s'associe aux autres délégations pour vous présenter ses félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de notre Comité au cours de ce mois de février 1982.

Votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sani, de l'Indonésie, a eu le mérite de clore les travaux de notre session de l'année 1981 et sa contribution positive aux travaux du Comité mérite notre reconnaissance.

Ma délégation exprime ses condoléances les plus sincères à la délégation italienne pour le décès inopiné de l'Ambassadeur Cordero di Montezemolo.

Elle souhaite aux nouveaux collègues la bienvenue au sein du Comité et apprécie à sa juste valeur la présence au sein du Comité du chef de la délégation suédoise, Mme Inga Thorsson. Son étude comparée sur le lien existant entre le désarmement et le développement constitue un apport des plus positifs aux travaux de notre Comité.

Monsieur le Président, la présente session revêt à nos yeux une importance particulière, car elle est appelée à dresser le bilan de quatre années d'activités dans le domaine du désarmement et de présenter à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, prévue en juin 1982, à New York, un rapport complet sur son action.

Il est un fait indéniable que les responsabilités du Comité du désarmement quant au succès ou à l'échec de cette deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sont sérieusement engagées. Cette affirmation prend davantage son véritable sens lorsque l'on sait que la composition actuelle du Comité du désarmement est significative à plusieurs égards. Le Comité comprend en effet toutes les puissances dotées d'armes nucléaires et même celles qui ont vocation de le devenir.

De plus, ces mêmes puissances nucléaires, membres du Comité du désarmement, sont toutes aussi membres permanents du Conseil de sécurité, ceux qui utilisent leur droit de veto pour exprimer leur réprobation devant une position allant à l'encontre de

(M. Adeito Nzengeya Bagbeni, Zaïre)

leurs intérêts. Ceux qui, en vertu de l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, sont chargés, avec l'assistance du Comité d'état-major prévu à l'Article 47, d'élaborer des plans qui seront soumis aux membres de l'Organisation en vue d'établir un système de réglementation des armements afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum de ressources humaines et économiques du monde.

Or, pour mener à bien cette mission que leur confère la Charte des Nations Unie, Charte à laquelle ils ont souscrit librement, la restauration d'un climat susceptible de rétablir la confiance et l'entente et, pourquoi pas, la détente et la coopération, implique que tous les Etats renoncent à la course illusoire pour la suprématie et aux visées hégémoniques.

Tenir un tel propos devant ceux qui, au premier chef, sont chargés de maintenir la paix et la sécurité internationales, au moment où les relations internationales se caractérisent par la rupture de la détente, la relance de la guerre froide et les rivalités hégémoniques entre les grandes puissances, toujours en quête de zones d'influence, de bases, de matières premières, ainsi que par la course aux armements et singulièrement aux armements nucléaires, ne signifie guère faire preuve d'irréalisme, car leur volonté politique seule dicte leurs attitudes visant à créer un climat général d'incertitude, de malaise, qu'exacerbe la menace potentielle d'un holocauste nucléaire.

L'holocauste nucléaire a cessé d'être du simple domaine des spéculations théoriques pour devenir, avec la prolifération et la miniaturisation de l'armement atomique dont l'utilisation est sérieusement envisagée en cas de conflit, une hypothèse crédible.

L'avènement de l'armement atomique tactique comme c'est le cas du déploiement d'engins nucléaires à moyenne portée dont l'Europe est aujourd'hui le théâtre, intègre parfaitement le concept d'emploi de l'armement atomique dans la stratégie militaire et rend caduques les théories de la dissuasion, du maintien de la paix et de la sécurité internationales par l'équilibre de la terreur.

Les efforts de la communauté internationale vers le concept même du désarmement général et complet doivent amener les Etats à réaliser leurs objectifs politiques, économiques, sociaux et culturels légitimes en dehors de la guerre, en dehors de l'esprit de guerre et de confrontation.

Est-il nécessaire d'hypothéquer l'avenir des nations, des peuples, des générations, voire même de l'humanité, par une accumulation excessive d'armements sophistiqués dont le contrôle risque d'autant plus d'échapper à l'homme ?

L'humanité vit à l'heure actuelle une période propice à toutes les promesses, à toutes les prouesses de destruction, car l'anéantissement potentiel de l'humanité devient ainsi sa propre fin. Jadis la guerre opposait des adversaires qui se battaient pour une cause précise et il en sortait un vaincu et un vainqueur, mais avec les armes que le monde détient aujourd'hui, il est possible et même certain qu'il n'y aura ni vainqueur ni vaincu, le monde lui-même aura été détruit et tout le monde sera donc perdant.

L'adhésion au processus d'un désarmement général et complet, et notamment du désarmement nucléaire, implique l'acceptation de la notion du contrôle et en particulier d'un contrôle international efficace. Les Etats dotés d'armes nucléaires seront donc appelés à permettre à l'organe chargé du contrôle et de la vérification de s'acquitter de sa mission. Les frontières et les installations doivent leur être ouvertes.

(M. Adeito (Nzengeya Bagbeni, Zaïre))

Monsieur le Président, l'accession de l'Afrique du Sud à l'arme nucléaire, avec la complicité de certaines puissances, constitue un très grave danger pour la sécurité des Etats africains. Cela est contraire à la volonté maintes fois réaffirmée de nos chefs d'Etat de faire du continent africain une zone dénucléarisée. Ma délégation est d'avis que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement devra adopter des mesures dans ce sens.

Ma délégation aura l'occasion d'exprimer sa position sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de la présente session mais, d'ores et déjà, elle estime que les négociations de fond qui ont lieu au niveau des groupes de travail spéciaux doivent se poursuivre à l'instar de celui sur le programme global de désarmement que dirige avec compétence l'Ambassadeur García Robles, du Mexique. Les groupes de travail spéciaux sur les armes radiologiques, les armes chimiques et les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires devraient être reconduits et le mandat du groupe des armes chimiques élargi.

De même, ma délégation souscrit pleinement à l'idée de mettre sur pied deux groupes de travail spéciaux chargés, respectivement, de négocier un traité interdisant les essais nucléaires et d'envisager les mesures susceptibles d'arrêter la course aux armements nucléaires en vue de favoriser le désarmement nucléaire. Les résolutions de la trente-sixième session de l'Assemblée générale telles que 36/84 et 36/85 doivent être prises en considération par notre Comité afin que soit assurée leur mise en oeuvre, d'autant plus que la dernière session de l'Assemblée générale considère les deux premiers points de notre ordre du jour comme hautement prioritaires.

Ma délégation est heureuse de constater que le point 7 de l'ordre du jour sera examiné de façon distincte des autres points de son ordre du jour.

Monsieur le Président, mon pays, le Zaïre, a toujours recherché la voie de la paix pour le règlement des conflits et des différends. Il continuera à apporter sa voix, celle d'un pays non aligné, aux délibérations de notre Comité afin que la paix, condition sine qua non de tout progrès et objectif ultime du désarmement général et complet, soit réalisée.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard.

J'aimerais maintenant parler de la question de l'ordre du jour et du programme de travail, ainsi que de celle du rétablissement des organes subsidiaires.

Conformément à l'article 29 du Règlement intérieur du Comité, "l'ordre du jour provisoire et le programme de travail sont établis par le Président du Comité avec l'assistance du Secrétaire, et soumis au Comité aux fins d'examen et d'adoption".

Le Comité est aujourd'hui saisi du Document de travail No 47/Rev.2, qui est présenté conformément à l'article 29. Avant que le Comité ne prenne une décision au sujet de ce texte, je voudrais faire la déclaration suivante :

À propos de l'adoption de l'ordre du jour pour 1982 et du programme de travail pour la première partie de la session, il est entendu que la question de la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement pourra être examinée au titre du point 2 de l'ordre du jour, comme cela a été fait l'an dernier.

(Le Président)

Compte tenu des vues exprimées, le Comité décidera de tenir, à un moment approprié, des réunions officieuses pour examiner, pendant la première partie de la session, le point 7 de son ordre du jour. L'examen plus avant de ce point durant la seconde partie de la session sera décidé à la lumière de la situation qui prévaudra à ce moment-là. Lors de l'examen de ce point, il sera tenu dûment compte des recommandations contenues dans les résolutions 36/97 C et 36/99 de l'Assemblée générale.

En l'absence d'objections, je considérerai que le Comité adopte le Document de travail No 47/Rev.2.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation brésilienne n'a aucune objection contre ce que vous venez de dire au sujet de l'ordre du jour et du programme de travail. La délégation brésilienne croit comprendre que l'activité future du Comité durant la session de 1982 sera décidée compte tenu des priorités établies pour ses travaux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : En l'absence d'objections, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit du russe) : Soucieux de voir le Comité aborder le plus tôt possible l'examen des questions de fond, le groupe de pays socialistes n'élève pas d'objection contre l'adoption par consensus de l'ordre du jour du Comité pour 1982, tel qu'il a été présenté par le Président dans son document de travail. Cependant, le groupe de pays socialistes regrette que le point important que constitue l'interdiction des armes nucléaires à neutrons n'ait pas été inclus dans l'ordre du jour en raison de l'attitude négative adoptée par la délégation des Etats-Unis et ses plus proches alliés au sein de l'OTAN.

Comme on le sait, dès le 9 mars 1978, les pays socialistes (République démocratique allemande, République populaire de Bulgarie, République populaire hongroise, République populaire de Pologne, République populaire mongole, République socialiste de Roumanie, République socialiste tchécoslovaque, et Union des Républiques socialistes soviétiques) ont présenté au Comité du désarmement un projet de convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons (document CCD/559).

Eu égard à l'importance et à l'actualité de cette question, le groupe de pays socialistes a demandé, au cours de l'été 1981, l'ouverture à bref délai de négociations en vue d'élaborer une telle convention, ainsi que la création d'un groupe de travail correspondant dans le cadre du Comité. Cependant, à l'époque, la délégation des Etats-Unis a empêché la création de ce groupe.

Le caractère exceptionnellement actuel de cette question a été souligné maintes fois, tant au Comité du désarmement qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies, par de nombreuses délégations. Dans la résolution 36/92 K adoptée à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, il est recommandé au Comité du désarmement d'entreprendre sans retard, dans un cadre organisationnel approprié, des négociations sur l'interdiction des armes à neutrons et de faire rapport sur cette question à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session. De même, le communiqué adressé à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à l'issue de la réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés, qui s'est tenue du 25 au 28 septembre 1981,

(M. Herder, République démocratique allemande)

fait état d'une sérieuse préoccupation au sujet de l'apparition de l'arme à neutrons. La résolution adoptée au début de 1982 par le Conseil de l'OPANAL lance également un appel en vue de la prévention du danger créé par la fabrication des armes à neutrons.

Le groupe de pays socialistes estime que le refus d'inclure dans l'ordre du jour un point relatif à l'interdiction des armes nucléaires à neutrons est contraire à l'avis de la majorité des Etats, qui s'exprime notamment dans la résolution 36/92 K de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pour leur part, les pays socialistes ont l'intention de continuer d'évoquer cette question lors de l'examen des points appropriés de l'ordre du jour du Comité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : J'aimerais maintenant appeler l'attention du Comité sur le Document de travail No 48, qui contient un projet de décision concernant la création de groupes de travail spéciaux sur les arrangements internationaux efficaces pour garantir des Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, sur les armes radiologiques et sur les armes chimiques.

Je sou mets à la décision du Comité le projet contenu dans le Document de travail No 48. S'il n'y a pas d'observations, je considérerai que le Comité adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : En tant qu'une des délégations ayant participé aux consultations précédant cette décision, la délégation suédoise tient à exprimer sa sincère satisfaction au sujet du fait que le Comité ait pris cette mesure importante dans l'histoire de nos négociations sur les armes chimiques. Le libellé du mandat du Groupe de travail des armes chimiques aurait certes pu être affirmé plus avant, mais néanmoins j'aimerais exprimer notre reconnaissance, tout particulièrement, aux deux Etats qui ont participé à des négociations bilatérales sur cette question et qui ont approuvé ce large mandat et par là même accepté de bon coeur de participer avec des contraintes à ces très importantes et délicates négociations.

J'espère sincèrement que le "aussi rapidement que possible" figurant à la fin de l'alinéa relatif au mandat en matière d'armes chimiques signifie une date pas trop éloignée.

M. MIHAJLOVIC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Parlant au nom de ma délégation, je voudrais qu'il soit pris acte du fait que la délégation yougoslave interprète le mandat du groupe des armes chimiques comme s'étendant à toutes les armes chimiques. Je le précise, Monsieur le Président, parce que dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies ainsi que dans le paragraphe 75 du Document final de la première session extraordinaire, il est question de toutes les armes chimiques.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le Secrétariat a fait distribuer aujourd'hui, à ma demande, un document officiel contenant un calendrier des séances et réunions du Comité pour la semaine prochaine. Ce calendrier est bien entendu provisoire puisqu'un certain nombre de questions devront être réglées si nous voulons utiliser intégralement le temps dont nous disposons. Il est prévu que le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement se réunira mardi après-midi au lieu de lundi après-midi, conformément à une demande du Président de ce groupe.

(Le Président)

Nous continuerons à tenir des réunions officielles pour traiter des questions en suspens et nous n'avons pas fixé de date pour les réunions des trois groupes de travail spéciaux que le Comité a créés aujourd'hui, étant donné que nous devons encore prendre des décisions en ce qui concerne la présidence de ces organes. De toute façon, je serai informé dès qu'un consensus aura été obtenu à cet égard.

Comme il a été convenu au Comité, nous tiendrons une réunion officielle cinq minutes après la levée de la présente séance plénière, afin de poursuivre l'examen des demandes de participation d'Etats non membres.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 27 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 16 h 15.